

Compte rendu de la séance du 18 MAI 2021

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le dix-huit mai deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis en visioconférence sur la convocation en date du douze mai deux mille vingt et un qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Étaient présents :

Karine BARBAGLI, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Audrey PULVAR, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET, Pacôme RUPIN, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN

Absent ayant donné pouvoir: Jimmy BERTHÉ a donné pouvoir à Catherine TRONCA ;

Arrivée de Julien ROUET à 18h34 ; a donné pouvoir à Aurélien VÉRON ;

Arrivée de Shirley WIRDEN à 18h45 ; a donné pouvoir à Luc FERRY ;

Départ de Pacôme RUPIN à 21h25.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 18h05.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC 2021 13 Désignation du secrétaire de séance

PC 2021 14 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021

PC 2021 15 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2021

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Création de l'école polyvalente Archives / Moussy – Karine Barbagli, première adjointe au Maire de Paris Centre
- Communication sur les consultations en cours – Ariel Weil, Maire de Paris Centre

PC 2021 17 Élection d'un président ad hoc pour l'examen et le vote des comptes administratifs

PC 2021 19 Adoption du compte administratif de l'État spécial du 1er arrondissement pour l'exercice 2020

PC 2021 20 Adoption du compte administratif de l'État spécial du 2è arrondissement pour l'exercice 2020

PC 2021 21 Adoption du compte administratif de l'État spécial du 3è arrondissement pour l'exercice 2020

PC 2021 22 Adoption du compte administratif de l'État spécial du 4è arrondissement pour l'exercice 2020

PC 2021 18 Adoption du compte administratif de l'État Spécial du secteur Centre pour l'exercice 2020

PC 2021 16 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du square Anne Frank, au 4 impasse Berthaud (3e)- Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Les 1001 feuilles»

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2021 DAC 10 Subvention (1 076 000 euros), avenants à la convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse

2021 DAC 18 Subvention (930 000 euros) et avenant à convention avec l'association la Maison de la Poésie (3è)

2021 DAC 276 Subvention (185 000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (Paris Centre)

2021 DAC 290 Subvention (760 000 euros) et avenant à convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (Paris Centre)

2021 DAC 355 Subvention (54 500 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention

2021 DAC 558 Subventions (884 000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

COMMUNICATION

- Arrivée du premier directeur général adjoint espace public (DGAEP) à Paris Centre

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2021 DAC 500 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Guillou dans l'église Saint Eustache à Paris Centre

2021 DU 82 Dénomination rue Sarah Halimi (Paris Centre)

2021 DLH 29 Plan de soutien aux acteurs économiques et culturels – Exonération de redevance pour le bail emphytéotique avec la Fondation « Mémorial de la Shoah »

2021 DAE 116 Modification à compter du 1er janvier 2023 des tarifs relatifs aux droits de place sur le marché couvert des Enfants Rouge (Paris Centre)

2021 DAE 125 Attribution d'une indemnité exceptionnelle à un kiosquier de presse parisien (1 872 euros) – Signature de la convention afférente à cette indemnité

2021 DAE 127 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Élogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 6 388 618 euros

2021 DASCO 22 Collèges parisiens – Dotation de fonctionnement (33 180 euros), subvention d'équipement (168 015 euros), et subvention pour travaux (506 831 euros)

2021 DASCO 28 Caisse des écoles – Subvention (722 989,45 euros) pour la mise en œuvre des séjours vacances

2021 DASCO 93 Amendement du Règlement intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

2021 DASCO 94 Ouverture d'une Académie du Climat dans les locaux de l'ancienne Mairie du 4ème arrondissement

2021 DASES 31 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

2021 DASES 79 DAC Subvention (103 000 euros) à 14 associations et avenants à 3 conventions, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

2021 DASES 82 Subventions (5 500 euros) à deux associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

2021 DASES 109 DAC Subventions (16 200 euros) à 2 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021

2021 DFPE 93 Subvention (61 434 euros), et avenant n°6 à l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale (2è)

2021 DFPE 95 Subvention (101 246 euros), et avenant n°6 avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2è)

2021 DFPE 98 Subvention (41 329 euros) et avenant n°6 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3è)

2021 DFPE 141 Subvention (10 983 euros) et avenant n°6 à l'association Crèche parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e)

2021 DJS 4 Subventions (90 100 euros) à dix associations sportives (dont trois Conventions pluriannuelles d'objectifs) (Paris Centre)

2021 DLH 62 Gestion des immeubles communaux Fourcy, Fauconnier et Maubuisson (4e)- Protocole d'accord transactionnel avec les MIJE

2021 DLH 88 Garantie des emprunts PHB finançant la réalisation d'opérations de logement social dans le diffus (4 PLA-I) par SNL-Prologue

VŒUX

V PC 2021 18 Vœu au Maire de Paris Centre relatif aux choix en matière d'esthétique du mobilier et des aménagements urbains dans la Ville de Paris – Présenté par Monsieur Pacôme Rupin, pour le groupe Indépendants et progressistes

V PC 2021 19 Vœu au Maire de Paris Centre relatif à la déclaration de Paris Centre et de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+ – Présenté par Monsieur Pacôme Rupin, pour le groupe Indépendants et progressistes

V PC 2021 20 Vœu présenté par les élu·e·s du groupe Paris en Commun relatif à la déclaration de Paris Centre comme « zone de liberté LGBTQIA+ »

V PC 2021 21 Vœu concernant l'affichage libre à Paris déposé par Raphaëlle Rémy-Leleu au nom du groupe écologiste de Paris Centre

V PC 2021 23 Vœu déposé par Shirley Wirdeu et Luc Ferry pour le groupe communiste et citoyen, relatif à l'affichage politique

V PC 2021 22 Vœu pour l'acquisition de l'immeuble du Tango, déposé par le groupe Paris en Commun

V PC 2021 24 Vœu déposé par Shirley Wirdden et Luc Ferry pour le groupe communiste et citoyen, relatif à la fin de la trêve hivernale

QUESTION

Q PC 2021 02 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par les élus du groupe Républicains et Libéraux, relative à la vente d'éléments patrimoniaux par la Mairie de Paris

Q PC 2021 03 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par les élus du groupe Républicains et Libéraux, relative au Kiosque à journaux inutilisé quai de l'Hôtel de Ville - Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL.

La séance est ouverte à 18 h 01.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bonsoir à tout le monde pour ce nouveau Conseil de Paris Centre. Nous avons un énorme ordre du jour. Donc nous allons essayer d'être sobre, ce soir. Ce n'est pas comme si nous avions des réunions publiques tous les soirs...

Je propose que nous commençons tout simplement par les pouvoirs. À ma connaissance, Catherine TRONCA porte un pouvoir pour Jimmy BERTHÉ, Luc pour Shirley le temps qu'elle arrive, Aurélien, qui n'est pas encore arrivé, pour Julien, et Jacques pour Corine si elle doit nous quitter.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, Conseillère de Paris

Rassurez-vous, ce ne sera pas définitivement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Belle voix, Corine. Merci de participer. Y a-t-il d'autres pouvoirs que ceux que j'ai mentionnés ? Non. Très bien. Ils sont notés. S'il y a un changement, si vous devez quitter la séance ou que vous la rejoignez – cette annonce ne sera pas très utile si vous n'êtes pas là –, mais signalez-le-nous pour la bonne tenue du compte rendu. Merci beaucoup.

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS PROPRES

PC 2021 13 Désignation du secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de commencer par désigner la secrétaire de séance. Aujourd'hui, le sort désigne Benoite LARDY. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Ça tombe bien : elle a plein de choses à dire aujourd'hui. Je considère qu'il n'y a pas de vote contre, pas d'abstention. Tout le monde adoube le secrétariat de séance de Benoite LARDY.

Benoite LARDY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

PC 2021 14 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose d'adopter les procès-verbaux des deux dernières séances. Il y avait une séance supplémentaire du Conseil de secteur, une séance extraordinaire. C'est la séance du 18 mars 2021. Bonjour à ceux qui nous rejoignent. Est-ce que vous voulez bien adopter le procès-verbal ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? N'hésitez pas à me signaler vos votes. Je n'arrive pas à voir tous les visages. Je prends cela pour un non. C'est non, d'accord. C'est adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PC 2021 15 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2021**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Même question pour la séance du 29 mars 2021. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Le compte rendu est adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE**Disparition de Gérard CHICAL****Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je démarre par trois communications très rapides. Pour les raisons que j'ai données, on va essayer d'être bref et succinct aujourd'hui. Je commence simplement en disant que nous avons appris le décès le 8 mai dernier de Gérard CHICAL, qui était un habitant et un ancien élu du 4^e arrondissement. Il a même été Adjoint au Maire Lucien FINEL jusqu'en 2001. Il a été élu au Conseil municipal du 4^e arrondissement en 1997. Gérard Claude CHICAL, né CHICALSKI le 2 avril 1936,

avait un rôle important dans le quartier, notamment en tant que président de la Chambre syndicale de Paris de la Fédération nationale de l'habillement et comme élu et commerçant. Je cite les propos de sa fille Géraldine, qui en parle comme d'un « homme bon et généreux, amoureux du Marais depuis toujours ». Je voudrais remercier Julien ROUET d'avoir attiré notre attention sur la disparition de cette figure du quartier.

Consultations en cours

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pardon de passer sans transition à une communication qui est une forme de non-communication, pour vous signaler qu'il n'est pas question ce soir de revenir sur toutes les consultations en cours, puisque chacune d'entre elle donne lieu à au moins une réunion publique, voire plus puisqu'il y a des ateliers. Mais je voulais simplement rendre compte de l'importance du nombre de consultations en cours. C'est la rançon de la concertation, de la participation. Il y en a énormément qui ont été lancées. Je sais que c'est difficile. D'ailleurs, en ce moment, en même temps que notre Conseil ce soir, se tient une dernière réunion de restitution de la concertation sur la modification du règlement des étalages et des terrasses. Je vous dis simplement ce soir que, pour tous ces processus, je vous propose de vous tourner en priorité, élus et habitants, vers les élus référents. Il y a pas mal d'élus qui travaillent sur ces sujets-là, mais il y a un élu référent dont c'est la délégation principale. En l'occurrence, pour le règlement des étalages et des terrasses, c'est Dorine BREGMAN, en espérant qu'elle ne sera pas submergée de demandes et d'appels. C'est Dorine qui porte vaillamment ce sujet, à la veille de la réouverture des restaurants et des terrasses. Il y a également en cours la consultation sur le plan local d'urbanisme porté par Gauthier CARON-THIBAUT, référent principal. Il y a aussi la consultation sur la zone à trafic limité Paris Centre et Saint-Germain – Saint-Germain-des-Prés et non Saint-Germain-en-Laye. Beaucoup d'entre vous ont participé à la réunion publique de lancement de l'opération, d'une longue période de consultation, la semaine dernière. C'est Florent GIRY qui est l'élus référent sur ce sujet, comme il l'est pour la démarche « Embellir votre quartier », qui a donné lieu aussi à une réunion publique de lancement, puisqu'il y aura de nouvelles réunions publiques sur ce sujet. Je n'en dis pas plus. Si vous avez des questions, tournez-vous en priorité vers ces élus.

Je vois une main levée de Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, député de Paris

Monsieur le Maire, est-ce que je peux vous poser une question très rapide ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Très rapide.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, député de Paris

Désolé. Vous en avez parlé. La semaine dernière, il y a eu cette actualité très importante et ce projet de zone à trafic limité. Je voulais simplement savoir à quel moment, d'après vous, nous aurons la délibération en Conseil de Paris Centre sur ce sujet. Vous avez raison de faire une consultation longue et large, vu l'ampleur et l'ambition de ce projet. Mais je souhaitais savoir quand est-ce qu'on aurait le débat démocratique au sein de ce Conseil.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Effectivement, nous aurons des délibérations qui seront prises en fonction du calendrier de la concertation. Je n'ai plus cela en tête. On a quelques mois de concertation, qui est large et qui dépassera d'ailleurs le cadre strict de Paris Centre et même de Paris. D'abord, le périmètre de la zone à trafic limité lui-même dépasse le cadre de Paris Centre, puisque – c'était ma boutade sur Saint-Germain – il englobe toute la partie entre le boulevard Saint-Germain et la Seine, donc une partie des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements. Mais la concertation se fait à un niveau plus large, à l'échelle parisienne, mais aussi au-delà de Paris. Donc je ne sais pas répondre précisément. Nous aurons évidemment ce débat. En attendant, dans cette phase de concertation, et comme c'était d'ailleurs notre demande à Paris Centre, des ateliers spécifiques, qui n'étaient pas forcément prévus, vont avoir lieu, notamment avec les commerçants et avec les habitants. J'encourage donc tous ceux et celles qui nous écoutent à y participer. On peut peut-être donner les dates sur le chat. Je ne sais pas s'il est visible de ceux qui suivent le Conseil à distance, mais on peut donner le détail des dates des différentes grandes étapes de la concertation et de sa restitution. On n'a pas encore aujourd'hui, je crois, de date pour la délibération. Évidemment, c'est un sujet sur lequel on va revenir et sur lequel je parlerai, peut-être pas à tous les Conseils de Paris Centre, mais on sera bien sûr amenés à en reparler pour toutes les grandes étapes.

École polyvalente Archives Moussy

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je continue sur les communications, et je passe la parole en réalité à Karine BARGABLI, pour nous parler rapidement de la suite des discussions sur la polyvalente Archives Moussy.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Bonsoir à tous ceux et celles qui nous écoutent. C'est une communication sur la création de la polyvalente Archives Moussy. Il y a quelques mois, nous avons eu l'occasion de communiquer sur ce sujet devant les membres de notre Conseil. L'Éducation nationale nous a

depuis confirmé son souhait de procéder à la création de la polyvalente Archives Moussy dès la rentrée 2021. Comme vous le savez, nous soutenons depuis le début ce projet, qui va permettre de conserver cette petite école maternelle, mais ni le Maire ni moi ne souhaitons le faire à tout prix. C'est d'ailleurs ce que nous avons dit aux représentants des parents d'élèves de l'école des Archives que nous avons rencontrés la semaine dernière. Or la plupart des conditions étant désormais réunies autour de la future directrice Madame ROZOY et de son projet pédagogique incluant l'accueil d'enfants autistes dès la maternelle, nous ne voyons pas de raison de surseoir à la création de la polyvalente. Nous avons demandé à l'Éducation nationale et à la direction des Affaires scolaires de bâtir ce projet avec l'ensemble de la communauté scolaire des deux écoles, afin de rassurer les parents qui se posent des questions légitimes sur l'organisation concrète de la future école polyvalente. Les travaux de restructuration du bâtiment n'étant pas imminents, les trois classes de maternelles resteront sur le site de l'école des Archives au moins toute l'année scolaire 2021-2022. Et si l'accueil de la maternelle sur le site de Moussy est envisagé par la suite, ce transfert pourra se faire sans précipitation. Enfin, le devenir définitif du bâtiment Archives n'est absolument pas fixé, et il sera de toute façon soumis à la concertation afin d'envisager le meilleur pour les enfants comme pour le quartier. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans de futurs échanges. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Vous l'avez compris : cette polyvalente semble se faire à la décision de l'Éducation nationale. On accompagne, bien sûr. On y est favorable. Mais je crois que la discussion que Karine a organisée avec les parents a permis de dédramatiser les enjeux. Je crois que c'est un beau projet, qu'on va en tout cas accompagner. Il est encore à construire et il se fera tout au long de l'année prochaine au moins.

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS PROPRES

PC 2021 17 Élection d'un président ad hoc pour l'examen et le vote des comptes administratifs

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de passer aux projets de délibérations, qui sont nombreuses. On commence par un sujet peut-être rébarbatif pour certains. C'est celui de l'examen et du vote des comptes administratifs. Il s'agit d'une délibération relativement classique, qui revient d'ailleurs plusieurs fois dans l'année, puisqu'il y a l'examen du projet. À cette période de l'année, c'est en réalité le compte définitif exécuté pour l'année antérieure, donc pour l'année 2020 en l'occurrence, qui est examiné, débattu et voté en Conseil.

Il y a quelque chose d'un peu atypique pour nous, puisqu'on continue d'avoir des Conseils un peu atypiques. il n'y a donc pas un mais cinq comptes à examiner, puisque l'année 2020 a été partagée en deux : une partie sous l'ancien régime des quatre arrondissements séparés, et une partie depuis le mois de juillet avec un seul budget pour la Mairie de Paris Centre. Je me disais que c'était un peu comme les années de mariage et de naissance, pour ceux qui l'ont déjà fait, quand vous avez une déclaration d'impôts jusqu'à l'événement et puis une autre à partir de l'événement. Mais pour nous, il n'y aura pas de déduction fiscale.

Je vais vous proposer de laisser la présidence de la séance à quelqu'un d'autre que moi, puisqu'il est aussi de tradition que les Maires ne participent pas à la discussion de leur budget, puisque ce sont eux qui sont les ordonnateurs de ce budget d'état spécial, ce budget en propre de la Mairie. Ce n'est heureusement pas le seul budget dont on débat et qu'on actionne pour Paris Centre, mais celui qui est en propre et donc qui dépend du Maire. Dans un instant, je vais donc vous proposer de laisser la présidence et la parole à quelqu'un d'autre.

Mais je voudrais simplement pouvoir donner quelques éléments sur ce que je retiens de l'exécution 2020 pour nos budgets. Encore une fois, il y a deux éléments atypiques : d'une part, nous votons pour la dernière fois pour ces cinq budgets, comme je l'ai dit. Ensuite, la crise sanitaire a conduit à une sous-exécution de l'état spécial. Autrement dit, en consolidant les quatre arrondissements en 2019, on était globalement à un taux d'exécution, la partie du budget qui a été effectivement dépensée, à plus de 72 %. On passe à 51,6 % en 2020. C'est évidemment l'effet de la crise, qui se subdivise en deux effets : des dépenses qui sont importantes et liées à la crise sanitaire et au respect du protocole sanitaire – je pense à toutes les dépenses de désinfection, de nettoyage, dans le bâtiment de la Mairie, les crèches et les écoles – ; et d'autres dépenses liées à l'installation des services dans le bâtiment ; installation qui n'est d'ailleurs pas terminée. Je sais que la plupart des gens qui fréquentent la Mairie savent qu'il y a en permanence, notamment à côté de mon bureau, du bruit, des travaux, un peu toute la journée. Ça va continuer le temps que tous les services s'installent. Et puis il y a aussi les dépenses liées aux premiers événements de Paris Centre, notamment le forum des associations en septembre, Je félicite encore les services et le Cabinet de l'avoir organisé en si peu de temps, avec 150 associations ; au lancement des groupes de travail sur les conseils de quartier, puisque nous avons souhaité être accompagnés par des gens, qui nous aident dans cette concertation ; aux événements de fin d'année, etc. Globalement, ce sont des dépenses qui sont, pour une partie, extraordinaires, qui ne seront pas pérennes, structurelles, pour toute la mandature. Au global, ce sont des dépenses qui sont inférieures à ce qui est normal pour une année pleine, puisque l'un des effets de la crise sanitaire est de réduire le nombre d'événements, l'utilisation et la sollicitation de nos bâtiments. Au final, ça explique cette sous-exécution, si je peux m'exprimer ainsi, de notre budget en 2020.

Je vais me taire après ce propos et vous laisser débattre tranquillement, sereinement. Si vous en êtes d'accord, je propose que ce soit Luc FERRY, Délégué de l'arrondissement en charge de la qualité des services publics et des finances, qui préside et présente à ma place l'examen de ces cinq délibérations. Je propose qu'elles soient votées de manière groupée, mais c'est à lui qu'appartiendra de le proposer. Je vais sortir. Mais d'abord, je vous propose de voter pour cette délibération. Je ne sortirai pas seul : j'emmènerai avec moi Jacques BOUTAULT, puisqu'il est également concerné par cette obligation de retrait, en tant qu'ancien Maire du 2^e arrondissement.

Jacques, tu voulais peut-être t'exprimer. Je te laisse la parole avant de désigner Luc.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Je ne participerai pas à vos débats. La loi m'y oblige, comme Ariel, à me tenir en-dehors des discussions et même du vote. Ce budget a été exécuté avec beaucoup de rigueur et dans le sens de la bonne utilisation des fonds publics à destination des habitants du 2^e arrondissement. Cela a été ma boussole pendant toutes ces années, et je ne doute pas que vous réserverez à ce compte administratif un sort heureux en l'adoptant. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Sinon, c'est nous qui serons exécutés. Je vous propose sans plus tarder de désigner, si vous en êtes d'accord, Luc pour prendre la présidence de cette séance et présenter ces délibérations. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je ne vois pas d'abstention ni de vote contre.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Luc, je te donne la présidence et je me déconnecte, avec Jacques. Merci beaucoup.

PC 2021 19 Adoption du compte administratif de l'État spécial du 1^{er} arrondissement pour l'exercice 2020

PC 2021 20 Adoption du compte administratif de l'État spécial du 2^e arrondissement pour l'exercice 2020

PC 2021 21 Adoption du compte administratif de l'État spécial du 3^e arrondissement pour l'exercice 2020

PC 2021 22 Adoption du compte administratif de l'État spécial du 4^e arrondissement pour l'exercice 2020

PC 2021 18 Adoption du compte administratif de l'État Spécial du secteur Centre pour l'exercice 2020

Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues et vous toutes et tous qui nous regardez à distance. Nous allons effectivement donner quitus aux comptes administratifs, c'est-à-dire la gestion des dotations qui nous sont faites pour l'arrondissement et l'utilisation que nous en avons faite. Monsieur le Maire a déjà bien commenté, notamment les points essentiels de ces comptes administratifs. Je ne vais pas revenir là-dessus. Je ne vais pas énumérer les chiffres les uns après les autres. Sachez simplement qu'il est effectivement difficile d'avoir une bonne visibilité de ces comptes, eu égard à la fois au fait du regroupement des quatre arrondissements centraux en un seul, Paris Centre, en milieu d'année 2020, et puis évidemment à une crise sanitaire qui a à la fois généré des dépenses exceptionnelles, mais aussi enlevé d'autres dépenses qui n'ont pas pu être réalisées. Au total, on a consommé les budgets qui nous ont été alloués pour Paris Centre à hauteur de 55 %. Il y a donc un report libre d'emploi à hauteur de 45 %, ce qui est conséquent. Ce sera reporté sur le budget 2021, sachant que nous avons noté l'année dernière, si vous vous en souvenez bien, que les reports libres d'emploi étaient déjà assez importants, dans une moindre mesure. Il ne serait peut-être pas inutile d'envisager un jour de se réunir, de faire une commission multi-groupes, si je puis dire, pour essayer d'examiner ces comptes et savoir comment on peut affecter au mieux ces dotations pour consommer s'il y a lieu le plus de crédits possibles pour le bien-être de notre arrondissement et de ses habitants.

Je vous propose, puisqu'on a un ordre du jour chargé, comme le disait Monsieur le Maire, de faire un bond en avant, de passer les délibérations PC 2021 18 à 22 en une seule fois, puisqu'elles concernent à la fois le quitus des comptes administratifs des quatre arrondissements individuellement et le quitus du compte de Paris Centre sur six mois, comme Monsieur le Maire vous l'a expliqué. Vous avez eu la documentation comptable jointe à la convocation du Conseil. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition, il n'y a pas de problème. Est-ce qu'il y a des questions sur ces comptes ?

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Bonjour. Ce n'est pas pour une question, mais pour une explication de vote.

Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

Oui.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Simplement pour vous dire que, n'étant pas dans l'exécutif, nous allons nous abstenir sur ce vote. Mais on est tout à fait partants pour réfléchir avec vous à l'utilisation des crédits non consommés, non pas pour les utiliser au maximum – je ne sais plus quelle a été la formule utilisée – mais pour les utiliser au mieux. Merci.

Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

Oui, les utiliser au mieux. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Y a-t-il d'autres questions sur ces comptes ? Je ne vois pas de mains levées. Je vous propose de procéder au vote de manière groupée, sauf instruction contraire de la part de mes collègues, la PC 2021 19, 20, 21, 22 et 18. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Cinq abstentions. Le quitus est donné aux comptes administratifs 2020 pour Paris Centre, Paris 1, Paris 2, Paris 3 et Paris 4. Merci à tous.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité moins 5 abstentions (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, P. Rupin)

Catherine ARRIAL, Directrice générale des Services

Nous rappelons Monsieur le Maire et Jacques BOUTAULT.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Rebonsoir à tout le monde. Je suis de retour et je vois que Jacques aussi.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

En effet, je t'ai devancé de quelques secondes.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est plus rapide du 2^e arrondissement. Tout va bien. On m'a dit que je pouvais revenir. Je suppose que le vote a eu lieu et qu'on peut reprendre le Conseil en passant à la délibération suivante.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Peut-on avoir le résultat du vote ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, c'est vrai.

Catherine ARRIAL, Directrice générale des Services

Majorité, avec cinq abstentions.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Les délibérations sont adoptées, même pour le 2^e arrondissement.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Unanimité pour le 2^e.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour ces résultats.

**PC 2021 16 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du square Anne Frank, au 4 impasse Berthaud (3e)-
Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association «
Les 1001 feuilles»**

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de passer à la délibération suivante, qui concerne la mise à disposition d'un terrain sur un jardin partagé, au jardin Anne Frank. Corine, c'est toi qui le présentes.

Corine FAUGERON, Conseillère déléguée de Paris Centre, conseillère de Paris

Je vais présenter cette délibération, qui n'est pas très compliquée puisqu'il s'agit juste d'un renouvellement d'occupation temporaire, puisqu'on ne peut donner que des autorisations temporaires d'occupation à titre gracieux. C'est le renouvellement de l'occupation, par l'association des 1001 feuilles, du jardin installé dans le jardin Anne Frank, qui a été créé en 2008 et qui en est déjà à son deuxième renouvellement pour l'occupation de son terrain et pour continuer son action. L'association des 1001 feuilles fonctionne très bien. Il n'y a donc pas de souci à renouveler cette autorisation. Ils ont obtenu un agrandissement progressif. Aujourd'hui, ce jardin fait 96 mètres carrés. Tant mieux pour eux. C'est un très joli jardin, où il se passe de belles choses. Surtout, allez le voir. Il est vraiment très joli. Il est au fond du jardin Anne Frank. Si vous avez envie de jardiner, n'hésitez pas à adhérer à l'association. Je vous invite donc à voter. J'ai vérifié : ils ont bien signé la charte Main verte. Je vous remercie donc de bien vouloir voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup pour cette présentation, Corine FAUGERON, qui est désormais Conseillère de Paris, mais toujours en charge des espaces verts et de la biodiversité. Il y a peut-être une explication de vote de Karine BARBAGLI, qui connaît très bien ce jardin.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Je ne prendrai pas part au vote, étant membre de ce jardin depuis de longues années, aimant énormément ce lieu, ce havre de paix au cœur du Marais.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Karine BARBAGLI, qui s'abstient de parler et de voter sur cette délibération, et qui est, je le mentionne, avant d'être élue de Paris Centre, l'ancienne présidente de l'association des 1001 feuilles, très active pour ce très beau jardin partagé. Je vous encourage comme elle à aller au jardin Anne Frank, qui est en plein cœur du Marais. Je vous propose de voter cette délibération, qui est la PC 2021 16 C, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Elle est donc adoptée à l'unanimité. N'hésitez pas à me dire, si je conclus trop hâtivement sur le score du vote.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION POUR AVIS

2021 DAC 10 Subvention (1 076 000 euros), avenants à la convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On continue avec des délibérations qui portent sur le domaine de la culture. C'est notre secrétaire de séance, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques qui présente ces délibérations sur la culture et le sport. On commence par des subventions à des structures qui soutiennent la danse à Paris. Benoite LARDY.

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Mesdames et Messieurs, qui nous regardez à distance, chers collègues, c'est évidemment avec une joie particulière ce soir que je vais présenter cette délibération, puisque les institutions culturelles, les musées vont enfin rouvrir dès demain. Je voulais le signaler : certains ont commencé même à ouvrir leur accueil aujourd'hui, notamment la Maison de la Poésie. J'espère que ce Conseil va se dérouler avec beaucoup de poésie. C'était mon introduction.

La première de ces délibérations concerne des soldes de subvention, c'est-à-dire qu'un acompte a déjà été versé à ces cinq structures de création et de diffusion de la danse : l'Étoile du Nord, l'Association pour le développement de la danse à Paris Micadanses que nous connaissons très bien et sur laquelle je reviendrai, les Ateliers de danse Ménagerie de verre, l'Atelier de Paris Carolyn Carlson, l'Association Musique Danse du 20^e Le Regard du Cygne. Le montant global, pour les cinq, est de 1 076 000 euros. Les acomptes ont déjà été versés, donc ce sont les soldes. Vous savez que 4 % du budget est gelé, donc ces soldes ont été

légèrement réduits de 4 %, ce qui n'est pas beaucoup. On demande en fait un effort, comme tout le monde en a fait, à ces institutions pour contribuer à l'effort de tout le monde. Il est évident que ça ne préjuge pas des subventions à venir. Ce sera étudié en fin d'année, au moment où les comptes, les bilans des sommes dépensées des uns et des autres seront faits.

Pour l'Association pour le développement de la danse à Paris Micadanses, que vous connaissez déjà bien, que j'ai déjà présentée il n'y a pas si longtemps puisque nous leur avons attribué une subvention pour un parquet démontable de danse, sa subvention s'élève à 250 000 euros pour l'année 2021 au lieu de 255 000 euros. Nous proposons de verser le solde de 127 000 euros. Ce sont à peu près les mêmes chiffres pour les autres.

Vous savez à quel point toutes ces structures nous ont manqué. Beaucoup ont continué à fonctionner en partie avec les ateliers. Je vous invite donc à voter cette subvention de fonctionnement globale de 1 076 000 euros.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Benoite. Est-ce qu'il y a des questions ? Je ne vois pas de mains levées. Je vous remercie. Je propose qu'on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 18 Subvention (930 000 euros) et avenant à convention avec l'association la Maison de la Poésie (3è)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On continue. Puisque tu as parlé de poésie, Benoite, tu vas nous parler de la Maison de la Poésie, qu'on a l'honneur d'avoir.

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Pour la Maison de la Poésie, passage Molière, c'est la même chose. C'est une subvention de 930 000 euros. On propose de verser le solde. Dans ces 930 000 euros au total, 80 000 euros sont destinés à soutenir le Festival Paris en toutes lettres. Un acompte de 485 000 euros a déjà été versé au titre de l'année 2021. Il s'agit de verser le solde de cette subvention, qui est de 415 900 euros, que je vous invite donc à voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Benoite. Puisque tu as mentionné le passage Molière, vous savez qu'il fait l'objet de travaux depuis des mois. On se réjouit, avec la réouverture des musées, de la livraison des travaux du passage Molière. Ça porte sur l'habitat, les logements sociaux, mais aussi sur des locaux commerciaux qui ont été réhabilités

en pied d'immeuble, et puis un espace public dans la cour avec un local commercial pour la Maison de la Poésie qui permettra d'avoir un petit café. Je rappelle qu'un appel à projets est en cours jusqu'au 4 juin, piloté par le GIE Paris Commerces pour commercialiser ces six locaux commerciaux réhabilités, avec une orientation commerce culturel – cela peut être des librairies, des disquaires. Je vous invite à diffuser cette information autour de vous. Dorine BREGMAN l'a beaucoup fait. Mais je ne sais pas si c'est encore possible d'être candidat jusqu'au 4 juin. Je vous propose de voter cette délibération 2021 DAC (direction des affaires culturelles) 18. Qui vote contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas. Je déclare cette délibération adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 276 Subvention (185 000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On continue encore avec la culture. C'est le Musée en Herbe cette fois-ci, toujours avec Benoite LARDY.

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Le Musée en Herbe, c'est vraiment le seul musée à destination des 3 à 103 ans. C'est un merveilleux musée qui s'adresse à tous, comme vous le savez, qui a été créé par Sylvie GIRARDET, Claire MERLEAU-PONTY et Anne TARDY. Il a pour objet de faciliter pour l'enfant, mais de 3 à 103 ans comme je l'ai dit, l'apprentissage du monde des musées artistiques, scientifiques, techniques et de société. C'est un musée que vous connaissez tous très bien, que vous aimez beaucoup. Il va rouvrir demain, avec au programme l'exposition très ludique Asdrúbal COLMENÁREZ – je ne parle pas l'espagnol, donc je le prononce très mal –, qui est un artiste d'Amérique du Sud, qui a participé avec SOTO notamment à la diffusion de l'art cinétique. C'est un artiste d'Amérique latine. C'est extrêmement ludique. Ce sont des œuvres interactives. La subvention qui est proposée pour 2021 est de 185 000 euros, dont un acompte a été versé. Le solde à voter aujourd'hui est de 90 000 euros, la différence entre la subvention totale et ce qui a déjà été versé. C'est ce que je vous demande de bien vouloir voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je crois que tout le monde aime bien le Musée en Herbe. On va donc voter avec plaisir. C'est la délibération DAC 276. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Cette nouvelle délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 290 Subvention (760 000 euros) et avenant à convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est au tour de la Maison du Geste et de l'Image de faire l'objet d'une présentation par Benoite LARDY.

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est pareil : la Maison du Geste et de l'Image, nous en avons parlé à plusieurs reprises lors des derniers Conseils d'arrondissement. C'est une association culturelle de recherche et d'éducation artistiques, qui est subventionnée principalement par la Mairie de Paris, mais également très soutenue par le rectorat de Paris. Cette Maison est un lieu pluridisciplinaire consacré à la médiation culturelle, sans programmation ni billetterie, dont le rôle est d'agir en lien avec d'autres structures culturelles, des établissements scolaires et ses partenaires institutionnels. La MGI – on l'appelle comme ça – gère un centre de recherche et d'éducation artistiques qui développe l'initiation et la pratique artistiques auprès des enfants. Il y a des ateliers, des expositions. C'est très lié aux établissements scolaires. Au moins 98 établissements scolaires à Paris profitent de cette Maison. Je pourrais en parler longtemps, mais vous la connaissez tous et toutes par cœur. Je ne vais pas me répéter. La subvention est de 760 000 euros, dont un acompte de 405 000 euros a été versé au titre de l'année 2021. Une subvention complémentaire de 24 300 euros a été attribuée à l'association fin 2020 à cause de la Covid. Il vous est proposé d'accorder le solde de cette subvention au titre de l'année 2021 à hauteur de 330 700 euros. Il y a une petite différence de 4 % par rapport à ce qui était prévu à l'origine, compte tenu de ce gel de 4 %, cette économie qu'on était obligé de faire. Je vous demande donc de bien vouloir voter cette subvention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Benoite. Est-ce qu'il y a des questions sur la DAC 290, des demandes de prise de parole ? Merci Benoite d'avoir précisé que beaucoup d'institutions font l'objet d'une légère baisse de subvention à titre de solidarité avec l'effort budgétaire. Boris a levé la main.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

J'avais levé la main simplement pour dire que je ne participerai pas au vote, étant administrateur de la susdite MGI.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Boris. Effectivement, nous sommes en discussion avec la Ville pour une vigilance plus grande.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, conseiller de Paris

Boris, c'est bien de le rappeler. Je ne participe pas non plus au vote.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il s'agit d'une vigilance de déontologie de la Ville, que je salue ici. Cette fonction existe depuis longtemps. Mais elle considère désormais qu'on peut être amené à avoir un lien d'intérêt qui pourrait avoir l'apparence d'un conflit d'intérêt dès lors qu'on est au conseil d'administration d'une institution, même si on l'est à titre d'élu. C'est le cas d'élus du Conseil de Paris Centre, et en particulier des élus du Conseil de Paris, puisque la Ville est représentée par ses conseillers de Paris dans un grand nombre d'organismes. On le fait en général en fonction de ses affinités, mais aussi de la présence des institutions dans Paris Centre. Donc on est nombreux, parmi les membres élus du Conseil de Paris Centre à siéger dans des institutions de Paris Centre. Ce n'est pas tout à fait paradoxal et ça crée un lien d'intérêt. En attendant d'en savoir un peu plus sur la manière dont cela se décline, il est mieux d'être prudent.

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Les élus les aiment beaucoup, puisque je sais que Boris en particulier y va très souvent.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Absolument. Il représente aussi Paris Centre à ce Conseil. Mais je note la non-prise part au vote de Boris JAMET-FOURNIER et d'Aurélien VERON. Hormis cela, est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Y a-t-il d'autres non-prise part au vote ? Je n'en vois pas et je considère que tout le reste de ce Conseil adopte la délibération. Elle est donc adoptée à l'unanimité de ceux qui participent au vote. Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité. 2 élus ne prennent pas part au vote (B. Jamet-Fournier et A. Veron).

2021 DAC 355 Subvention (54 500 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons. À la veille de la réouverture des institutions, on est très heureux d'avoir autant de délibérations qui concernent le soutien à nos institutions culturelles. Il s'agit cette fois-ci de nos bibliothèques patrimoniales et de la signature d'une convention. C'est toujours Benoite.

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est la DAC 355. Il s'agit d'une subvention attribuée à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes. Je vais d'abord vous les citer : celle que nous connaissons le mieux est l'association Bibliothèque des amis de l'instruction du 3^e arrondissement, qui se trouve rue de Turenne, dont je reparlerai plus tard ; l'association Bibliothèque du Saulchoir dans le 13^e ; l'Association de la Régie théâtrale du 4^e, que nous connaissons également fort bien ; et l'association Alliance israélite du 7^e. Il n'y a pas de réduction de budget. Il faut dire que ce ne sont pas des sommes très importantes. En ce qui concerne la Bibliothèque des amis de l'instruction, ce sont 3 500 euros, comme en 2020. Pour l'Association de la Régie théâtrale, c'est également pareil qu'en 2020 : 22 000 euros. L'Association de la Régie théâtrale est une association qui réunit en fait les archives du théâtre. Ils ont constitué une importante collection de documentation théâtrale, notamment sur tous les théâtres privés parisiens. Ce fond peut être consulté puisqu'ils sont hébergés à la bibliothèque historique de la Ville de Paris. Voilà pour l'Association Régie théâtrale. On en avait déjà parlé. Quant à la Bibliothèque des amis de l'instruction, c'est une bibliothèque qui a été créée au 19^e siècle à l'initiative d'ouvriers, d'employés, d'artisans désireux d'acquérir et d'emprunter les livres de leur choix. Les femmes, longtemps exclues des bibliothèques, y étaient admises – je tenais à le dire. Je crois que quelqu'un ne participera pas au vote. Il le dira après. L'ensemble des subventions s'élève à 54 500 euros, que je vous invite à voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Benoît. Il y a peut-être une explication de vote de Yohann ROSZÉWITCH.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Mes chers collègues, je vous informe effectivement que je ne pourrais pas prendre part à ce vote ayant des liens familiaux avec le président de la Bibliothèque des amis de l'instruction, que nous avons eu la chance de visiter avec Ariel WEIL il y a quelques semaines. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Yohann. On préfère être prudent dès qu'il y a des liens d'intérêt. En tout cas, j'ai un lien d'intérêt intellectuel très fort avec cette Bibliothèque des amis de l'instruction et je sais que nos anciens élus du 3^e y sont particulièrement attachés. Comme tu l'as dit Benoite, c'est la première bibliothèque populaire de

prêt qui a été fondée à Paris au 19^e siècle et c'est de fait la dernière aussi, puisqu'il n'en reste qu'une, et c'est celle-là. J'invite tout le monde à aller la voir. Elle est installée pratiquement dans le bâtiment de l'école de la rue Turenne. C'est un très bel endroit. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de voter cette délibération, la DAC 355. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité des participants, avec une non-prise part au vote.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité. 1 élu ne prend pas part au vote (Y. Roszëwitch).

2021 DAC 558 Subventions (884 000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On continue avec une dernière délibération qui concerne à proprement parler la culture. Ce sont les cinémas indépendants qui sont au menu. C'est toujours Benoite qui nous en parle.

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Ce sont les salles de cinéma qui, elles aussi, vont enfin rouvrir. Ce sont les salles de cinéma d'art et d'essai, puisqu'on avait l'habitude de les appeler ainsi. Comme vous le savez, elles poursuivent depuis de nombreuses années un important travail d'animation culturelle ancré dans leur quartier et en direction de tous les publics. Vous en connaissez tous. À Paris Centre, on a le Luminor, mais je suis sûre que vous êtes tous capables d'en citer. Il y a le Brady aussi, qu'on connaît bien, sur les Grands boulevards, qui fait une programmation très intéressante, le Christine, le Champo, le Studio Galande, les 3 Luxembourg, l'Entrepôt, les Ursulines. Nous sommes tous forcément allés dans ces salles d'art et d'essai, indépendantes. Maintenant, elles sont aussi très souvent en lien avec les établissements scolaires et les associations. Elles développent des programmes d'éducation à l'image, en organisant des séances spéciales en présence des équipes de films ou de critiques de cinéma. Il est bon de signaler aussi qu'elles programment des films en version originale tout au long de l'année, ce qui est quand même de moins en moins fréquent. En ce qui nous concerne, ce sont 29 salles, dont le Luminor. La subvention totale est de 884 000 euros. Pour le Luminor, ce sera 40 000 euros en 2021. Elle avait aussi obtenu 40 000 euros en 2020, mais nous avons également voté un soutien spécifique pour les salles de cinéma, et le Luminor avait reçu 17 900 euros fin 2020. Pour le cinéma indépendant et pour toutes ces salles, je vous prie donc de bien vouloir voter cette subvention de 884 000 euros. Tous au cinéma, dès demain.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Absolument. On n'a qu'une seule salle de cinéma indépendante. On en a pas mal qui ne sont pas indépendantes, mais qui sont de très belles salles quand même, notamment la plus grande salle au Grand Rex. On m'a précisé que les gens qui nous suivent en dehors du Conseil ne voient pas le chat. Je vois une question de Corine FAUGERON. Il y a d'autres salles qui diffusent évidemment du cinéma d'art et d'essai, mais il n'y a pas d'autres salles indépendantes, c'est-à-dire qui n'appartiennent pas à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans ou à un groupe de communication. C'est l'objet de cette délibération sur ces 29 salles parisiennes de cinéma indépendantes, dont notre belle salle du Luminor Hôtel de Ville, à laquelle nous sommes très attachés. C'est la DAC 558. S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Avant de poursuivre sur le volet plutôt patrimonial et de changer de présentateur, je voudrais simplement intercaler un petit mot. J'avais prévu cette communication pour la fin de ce Conseil, mais comme il va devoir nous quitter je voudrais présenter quelqu'un qui est présent à ce Conseil et qui est une nouvelle recrue de la Mairie Paris Centre. Je suis particulièrement content et je pense que vous aussi. Je voudrais signaler et saluer l'arrivée du premier directeur général adjoint des services chargé de l'espace public. Vous savez que c'est un nouveau poste, qui avait été testé dans deux très grands arrondissements dans la dernière mandature. Il a été retenu et il s'insère parfaitement dans la stratégie de territorialisation de la Ville. Il répond en particulier à une problématique que nous connaissons bien, en particulier à Paris Centre, qui est celle de l'imbrication des sujets et des problématiques, dans le service territorial en général mais en matière d'espace public en particulier. Vous savez que les problématiques des délégations des adjoints et des élus de Paris Centre s'entremêlent. En matière d'espace public en particulier, c'est rarement que de la propreté, que de la sécurité, que de la voirie ou que de l'urbanisme. Ce sont souvent toutes ces problématiques qui se mêlent, qui se croisent et qui rendent difficile, mais en même temps exigeant et ambitieux, le travail sur l'espace public. Ce poste qui avait été imaginé s'insère donc dans les travaux sur la territorialisation, qui ne sont pas conclus ni terminés, et qui vont se poursuivre. Mais c'est déjà une première étape. Nous avons été très diligents à Paris Centre. Je remercie la directrice générale des services, Catherine ARRIAL, qui nous a aidés à lancer ce recrutement dès le début. Je crois que nous sommes la première Mairie de cette mandature à se doter d'un directeur général en charge de l'espace public, et j'en suis très content. Je suis d'autant plus content que c'est quelqu'un qui nous arrive avec

beaucoup d'expérience. C'est donc Alban GIRAUD. Il peut faire un petit signe, pour ceux qui peuvent suivre. Alban GIRAUD est ingénieur et architecte des administrations parisiennes. Nous l'avons choisi pour assurer la coordination des services de la Ville de Paris à l'échelle locale et en particulier pour piloter toutes les opérations d'aménagement qui se déroulent sur notre territoire. Je rappelle que Paris Centre n'est pas le plus grand arrondissement, ni en termes de population ni même en termes de superficie, mais qu'il a un espace public très vaste, très dense et surtout extrêmement sollicité. Ce sont 1 000 demandes d'autorisations de chantiers publics et surtout privés par an, 4 000 demandes d'autorisations de voirie et plus de 5 000 demandes d'occupation du domaine public. Vous voyez qu'Alban va avoir beaucoup de travail dès son arrivée. Il arrive de la Mairie du 17^e arrondissement. Il a eu un parcours très intéressant, qu'on vous détaillera. Mais surtout, il est habitant – je ne révèle pas d'autres secrets sur lui – de Paris Centre. Il avait donc particulièrement à cœur de travailler sur un territoire nouveau mais qu'il connaît parfaitement. Je me réjouis de son arrivée et je voulais le partager avec vous. Il doit partir et c'est pour ça que je fais cette présentation au milieu du Conseil. Il va nous quitter pour aller rejoindre l'un des ateliers sur la zone à trafic limité, la ZTL, qui a été annoncée dans la réunion publique de la semaine dernière et dont j'ai parlé en début de Conseil. Vous serez amenés à rencontrer Alban GIRAUD, mais je me félicite de son arrivée. Cela va être un grand soulagement pour nous à la Mairie, mais aussi surtout pour les habitants, qui vont avoir ainsi une ressource dédiée, un cadre dédié à la coordination de nos politiques en matière d'espace public. Pardon pour cette présentation en plein milieu du Conseil.

Alban GIRAUD, Directeur général adjoint espace public

Merci, Monsieur le Maire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Alban, qui nous quitte donc pour aller rejoindre une autre réunion publique.

2021 DAC 500 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Guillou dans l'église Saint Eustache à Paris Centre

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je reprends le cours de ce Conseil. Nous allons poursuivre encore avec une délibération préparée par la direction des affaires culturelles. En l'occurrence, il s'agit d'une sous-direction à la mémoire et au patrimoine. C'est donc Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint en charge de la mémoire et du patrimoine en particulier, qui la présente. C'est la DAC 500. Je vous remercie.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire, cher Ariel. Et félicitations à Alban GIRAUD. Chers collègues, cette délibération porte sur l'apposition d'une plaque commémorative en hommage au musicien Jean GUILLOU dans l'église Saint-Eustache, située comme vous le savez dans le 1^{er} arrondissement, dont il a été l'organiste bénévole pendant 52 ans. Cette délibération résulte d'un vœu déposé en Conseil de Paris en novembre 2019 par Jean-François LEGARET, quelques mois après le décès du compositeur. Le vœu stipulait que cette plaque soit apposée en un lieu proche de la tribune de l'orgue de la chapelle des musiciens. Le vœu avait été voté à l'unanimité. Je précise que l'église Saint-Eustache est naturellement associée au projet, qu'elle a bien sûr validé.

Voici quelques faits marquants de la vie de Jean GUILLOU, sans rappeler ici toute sa biographie. Jean GUILLOU est né le 18 avril 1930 à Angers, où il commence à jouer de l'orgue à l'âge de 12 ans avant de partir faire ses études au Conservatoire national supérieur de musique de Paris. Après des passages à Lisbonne et à Berlin, il revient à Paris en 1963, où il est nommé titulaire des grandes orgues de l'église Saint-Eustache. Rappelons qu'avec ses 8 000 tuyaux, le Grand Orgue de Saint-Eustache est le deuxième plus grand orgue de France après celui de Notre-Dame-de-Paris. Jean GUILLOU jouera sur cet instrument pendant plus de 50 ans, jusqu'en 2015. Il se distingue comme interprète de premier plan de la musique du 18^e siècle à nos jours, ce dont témoigne une importante discographie dès la fin des années 1960. Je vous invite d'ailleurs à écouter son interprétation d'un très belle œuvre pour orgue de Jean-Sébastien BACH, durant tout de même 14 heures en intégralité. Jean GUILLOU est aussi reconnu comme compositeur de premier plan, composant des œuvres allant de symphonies et concertos pour piano et orgue, jusqu'à la musique de chambre et aux chorales, en passant par des pièces pour orgue solo, parfois associé à d'autres instruments. Jean GUILLOU décède donc le 26 janvier 2019 à l'âge de 88 ans, laissant une œuvre considérable et étant reconnu de manière internationale.

Il nous est donc proposé ce soir, chers collègues, de voter pour l'apposition d'une plaque commémorative dans l'église Saint-Eustache, dont le texte est le suivant : « Jean Guillou (18 avril 1930 – 26 janvier 2019), musicien, compositeur, improvisateur et poète, organiste titulaire, il fit rayonner de son talent le Grand Orgue de Saint-Eustache pendant 52 ans. » Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Yohann. Dans ta délégation, il y a l'entretien de notre patrimoine. Saint-Eustache est une sublime église qui fait l'objet de beaucoup de travaux. Plusieurs tranches ont été terminées et une autre est en cours, de restauration des œuvres d'art. Tu peux associer ainsi le patrimoine à la mémoire. Merci d'avoir rappelé que c'était un vœu déposé par le dernier Maire du 1^{er} arrondissement, Jean-François LEGARET. Nul doute que le président de la Commission du Vieux Paris sera ravi de voir ce vœu adopté, comme nous. Est ce qu'il y a des demandes

d'intervention sur ce sujet ? Sinon je vous propose que nous le votions. C'est la DAC 500. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DU 82 Dénomination rue Sarah Halimi (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On reste dans le champ de la mémoire, même si c'est une mémoire beaucoup plus récente, en passant à la prochaine délibération. Elle porte l'intitulé DU, puisque c'est une décision d'urbanisme. Mais c'est d'abord une décision qui concerne la mémoire. Avant de repasser la parole à Yohann ROSZÉWITCH pour cette délibération, je voudrais dire quand même mon émotion, puisqu'on va parler de Sarah HALIMI dans un instant. La Maire de Paris Anne HIDALGO et la famille de Sarah HALIMI ont retenu la proposition que j'avais formulée de nomination d'une rue du 4^e arrondissement en son nom, dans un lieu où elle a vécu et exercé son dernier métier de directrice de crèche, où elle s'est occupée d'enfants. Mais je laisse la parole à Yohann pour en parler plus précisément.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, le 25 avril dernier, lors du rassemblement en hommage à Sarah HALIMI, victime d'un meurtre antisémite en 2017, la Maire de Paris Anne HIDALGO a annoncé sa volonté de baptiser une rue de Paris du nom de Sarah HALIMI. Étant donné notre attachement fort à lutter contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de haine et de discrimination, et les liens de Sarah HALIMI qui viennent d'être rappelés par Monsieur le Maire avec Paris Centre, nous avons souhaité que cette rue soit située dans notre secteur. Sarah HALIMI a en effet été directrice de crèche dans le Marais.

La délibération de ce soir propose ainsi de renommer la portion aux numéros pairs de la rue du Marché des Blancs Manteaux dans le 4^e arrondissement rue Sarah Halimi.

Sarah HALIMI, née Lucie ATTAL le 30 novembre 1951 à Nogent-sur-Marne, devient directrice d'une crèche dans le Marais après avoir été médecin. Elle consacrera ainsi son temps à ses trois enfants et à ceux des autres à travers son métier de directrice de crèche. On rappelle que Sarah HALIMI a été tuée le 4 avril 2017 à son domicile, rue de Vaucouleurs dans le 11^e arrondissement.

Je vous demande, mes chers collègues, de voter en faveur de cette délibération, qui permettra de renommer en rue Sarah Halimi la portion aux numéros pairs de la rue du Marché des Blancs Manteaux, très exactement commençant au 1bis rue des Hospitalières Saint-Gervais et finissant au 48 rue Vieille-du-Temple. Cette

dénomination permettra en plus de mieux localiser et identifier les parcelles qui bordent l'actuelle rue du Marché des Blancs Manteaux. En effet, la rue du Marché des Blancs Manteaux est aujourd'hui composée de deux tronçons parallèles avec une numérotation atypique, comme vous pouvez le voir sur le plan annexé à cette délibération. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Il y a peut-être des demandes de prise de parole. Je voudrais simplement ajouter que Karen TAÏEB, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'histoire de Paris et du patrimoine, avait été la première je crois à proposer cette idée – bien qu'il y ait eu plusieurs autres propositions – d'une rue au nom de Sarah HALIMI. Je souhaiterais le dire ici avant de vous inviter, si vous le souhaitez, à prendre la parole. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose qu'on vote cette libération. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des non-prises part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DLH 29 Plan de soutien aux acteurs économiques et culturels – Exonération de redevance pour le bail emphytéotique avec la Fondation « Mémorial de la Shoah »

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Yohann poursuit. Cette fois-ci le nom de la direction change, mais pas le rapporteur, puisqu'il s'agit toujours de la mémoire, l'une des délégations de Yohan ROSZÉWITCH. On parle cette fois-ci du mémorial de la Shoah.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, dans le cadre du plan de soutien au secteur économique associatif et culturel voté au Conseil de Paris du 18 mai 2020, il y a un an tout juste, il est proposé ce soir d'accorder par cette délibération au mémorial de la Shoah une exonération de 6 mois de sa redevance pour l'année 2020, ce qui représente un soutien de 50 181,94 euros, pour être très précis. Cette mesure sera mise en œuvre après la signature d'un avenant au bail emphytéotique administratif qui a été signé en janvier 2016 pour une durée de 85 ans entre la Ville et le mémorial et portant sur la location de l'Hôtel Chalons-Luxembourg, qui abrite désormais les bureaux du mémorial. Pour rappel, ce bail prévoit la réalisation par le mémorial d'un programme de travaux, et en contrepartie le versement d'une redevance annuelle. Cette demande est faite dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire, le mémorial ayant été contraint

de fermer au public et de suspendre et reprogrammer ses activités. Comme beaucoup d'autres lieux, le mémorial rouvrira demain 19 mai.

Je profite d'avoir la parole sur le mémorial de la Shoah pour saluer son acquisition récente de 98 photographies inédites de la rafle du Billet Vert, qui retrace précisément chaque étape de la première arrestation massive des juifs à Paris le 14 mai 1941, il y a 80 ans, à l'initiative des autorités allemandes par les forces de la police française. L'ensemble des nouvelles photos sera projeté au mémorial de la Shoah, et une sélection est déjà visible au gymnase Japy, chez nos voisins du 11^e arrondissement. Je vous invite vivement à aller visiter ces lieux. C'est important pour notre devoir de mémoire et pour rendre visible cette rafle un peu moins connue que celle du Vél' d'Hiv notamment.

Je précise aussi que, suite à notre vote du 29 mars dernier en Conseil de secteur, nous avons de notre côté dévoilé deux plaques commémoratives la semaine dernière sur la caserne des Minimes rue de Béarn et sur la caserne Napoléon rue de Lobau, en hommage justement à ces hommes rassemblés et arrêtés en ces lieux avant d'être transférés et internés dans les camps du Loiret puis déportés à Auschwitz pour le seul fait d'être nés juifs. Le président du mémorial de la Shoah nous a accompagnés pour cette commémoration.

Pour en revenir à la délibération de ce soir, je vous invite mes chers collègues à la voter. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Yohann. C'était la DLH 29. Je vous propose de la voter s'il n'y a pas de demande de prise de parole. Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris

Je voulais juste vous inviter à aller voir l'exposition organisée par le mémorial, qui est très bien, dans l'allée des Justes, sur les génocides. C'est vraiment une formidable exposition, passionnante. Ils ont réussi à travailler hors les murs. Profitez-en. On découvre des tas de choses.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Corine de ce rappel. L'exposition à ciel ouvert « les génocides du 20^e siècle » est effectivement toujours déployée dans l'allée des Justes, même si le mémorial est fermé. Je vous propose de voter la DLH 29. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAE 116 Modification à compter du 1er janvier 2023 des tarifs relatifs aux droits de place sur le marché couvert des Enfants Rouges (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons changer de sujet, de direction et d'interlocuteur, en passant à la discussion du marché des Enfants Rouges, autre lieu patrimonial et de mémoire. C'est Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme, la présente.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, cher Ariel. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter effectivement une délibération qui nous ramène à des considérations un peu plus concrètes. Comme mes collègues précédemment, je souhaite en ce début de prise de parole saluer évidemment la réouverture de beaucoup de commerces demain, de diverses sortes, et en particulier des restaurants et des cafés qui font aussi beaucoup l'âme de Paris, y compris avec leurs terrasses, fort anciennes pour certaines.

S'agissant du marché couvert des Enfants Rouges, on en avait parlé il y a quelques semaines. Vous savez que la délégation de service public va être renouvelée en 2022. Dans le contenu de cette délibération, il s'agit de déterminer les nouveaux droits de place qui seront acquittés par les commerçants du marché des Enfants Rouges, perçus par la société EGS, qui est délégataire de service public pour le moment – on ne sait pas encore si elle le sera à partir de 2022, puisqu'il y aura un nouvel appel d'offres.

S'agissant des droits de place actuels, ils sont fixés de la manière suivante. Les montants que je vais vous annoncer sont toujours hors taxes et par mètre carré. Ils sont à 24,64 euros hors taxes par mètre carré par mois pour les emplacements de vente et les espaces de restauration ou d'exposition de marchandises. Dans le marché des Enfants Rouges, les commerçants disposent également de resserres, pour lesquelles ils acquittent aussi un droit de place qui est de l'ordre de 14,86 euros hors taxes par mètre carré par mois.

Les évolutions prévues avec la nouvelle délégation de service public concernent principalement l'entretien du site et des travaux de réfection. Surtout, en termes de fonctionnement, il s'agira de financer la participation au processus de tri et de collecte des déchets, du nettoyage, de l'accentuation d'une manière générale des actions en faveur de l'environnement et de l'économie sociale et solidaire, ainsi que de la valorisation de l'espace dédié aux commerçants producteurs.

En l'occurrence, il est proposé une revalorisation modérée, avec une actualisation annuelle de 1,5 % sur la durée de la délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui va nous donner les montants suivants. Comme il s'agit des années 2023 à 2027, je vais vous citer les deux bornes, et si vous avez des questions précises, je pourrais vous refaire toutes les années. Mais disons qu'à ce stade, je pense que ces éléments vont suffire. À partir du 1^{er} janvier 2023, il est proposé une redevance pour les espaces commerciaux de 25,01 euros hors taxes

par mètre carré par mois, et s'agissant des resserres, à partir du 1^{er} janvier 2023, de 15,08 euros. En 2027, avec cette augmentation de 1,5 % par an, on sera à 26,54 euros s'agissant des espaces commerciaux, et à 16,01 euros s'agissant des resserres. Donc je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Dorine. Il y a une demande de prise de parole. Je laisse Aurélien VERON poser sa question ou intervenir.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, conseiller de Paris

Bonsoir à tous. Monsieur le Maire, chère Dorine et chers collègues, nous voterons pour cette délibération. Je voulais juste rebondir sur votre premier propos concernant les terrasses qui commencent demain qui vont être un grand soulagement pour les commerçants et pour beaucoup de Parisiens qui attendent ça depuis très longtemps. La dernière fois au Conseil d'arrondissement vous aviez rappelé que les conditions de cette nouvelle charte seraient beaucoup plus contraignantes. J'ai observé, même très près de la Mairie du 3^e arrondissement, de Paris Centre dorénavant, des terrasses qui occupaient des places de livraison. Ces places de livraison sont très souvent occupées par des terrasses. C'est dangereux pour les voitures qui sont coincées par des livraisons en double fil, pour les cyclistes qui ont beaucoup insisté sur les réseaux sociaux sur le danger de ces livraisons, et pour les piétons. Il serait bon que cette charte en tout cas soit mise en œuvre rapidement pour que ces livraisons ne polluent ni ne menacent la vie du quartier. C'était une simple digression pour rebondir sur votre propos.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci. Ariel, est-ce que je réponds ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, bien sûr.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Simplement, à l'heure actuelle, nous sommes encore dans l'expectative, puisque le nouveau règlement des étalages et terrasses est justement en concertation. Parallèlement à notre Conseil d'arrondissement, il y a une réunion publique qui se déroule, toujours en visioconférence, avec l'ensemble des parties prenantes, sous la houlette, sous la responsabilité d'Olivia POLSKI, Adjointe à la Maire, en charge notamment des commerces et de l'artisanat, mais aussi de la direction de l'urbanisme. Du coup, ce sujet de la sanctuarisation des places de livraison est en débat. La Mairie de Paris Centre a très clairement porté une position, en écrivant à Olivia POLSKI et Emmanuel GRÉGOIRE, en faveur de cette sanctuarisation des

places de livraison. Collectivement, avec mes collègues Florent GIRY et Véronique LEVIEUX, avec lesquels je suis amenée à beaucoup travailler sur ces sujets d'occupation de l'espace public par les terrasses, notre retour d'expérience global et les nombreuses contributions que nous avons reçues des Conseils de quartier, des habitants, des associations de riverains, vont absolument dans le sens de la préservation des places de livraison pour tous les commerçants, puisqu'il n'y a pas que des restaurateurs. À ce stade-là, notre position est très claire et nous sommes en attente des arbitrages finaux qui devraient être pris à la fin de la concertation.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Dorine de préciser ces éléments. Je crois qu'on est tous d'accord ici, en particulier Dorine, Florent et Véronique, qui ont porté, sur l'aspect sécurité, espace public et commerce, notre position sur le RET et sur la discussion qui est en cours. Les places de livraison doivent être sanctuarisées. C'est la proposition que nous portons, en tant qu'exécutif de Paris Centre, dans le cadre du plan de stationnement et de la suppression d'une partie des places de stationnement : on a besoin de places de livraison. Cela fait aussi partie du projet de la zone à trafic limité. On maintiendra donc fermement cette position. Je le dis et je vais même aller plus loin. C'est bien de faire cette concertation sur le RET. Mais je trouve qu'elle a un peu contribué, dans son calendrier qui n'était pas évident à créer, un peu de confusion. C'est-à-dire qu'il est évidemment nécessaire que le RET, le règlement des étalages et des terrasses, soient mis à jour, notamment pour donner la possibilité d'encadrer davantage, à mesure qu'on les pérennise, ces dispositifs de terrasses éphémères. On s'en réjouit, avec vigilance bien sûr par rapport aux éventuels débordements, mais pour demain et pour les semaines qui viennent, on est de toute façon dans un régime d'exception qui est prolongé. Je pense que, quel que soit le RET qui sera finalement voté ou pris par arrêté il est plus sage d'envisager les semaines qui viennent comme une extension du dispositif extraordinaire de l'an dernier, dans un cadre qui est toujours autant extraordinaire, puisque les terrasses ont été fermées pendant une longue période. C'est donc un dispositif de survie et de salut pour beaucoup de commerçants et d'artisans. On veillera à ce que qu'un tout petit nombre d'entre eux ne privent pas les autres de ce juste dispositif en étant dans l'excès. Mais je pense que c'est un sujet dont on va reparler et débattre pendant les prochaines semaines.

Merci beaucoup Dorine pour cette présentation. C'était la DAE 116 concernant le marché des Enfants Rouges. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je propose qu'on vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAE 125 Attribution d'une indemnité exceptionnelle à un kiosquier de presse parisien (1 872 euros) – Signature de la convention afférente à cette indemnité

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit avec une autre délibération qui concerne les affaires économiques, un kiosquier cette fois-ci, et c'est toujours Dorine BREGMAN qui la présente.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Cette délibération est la suite de délibérations que nous avons déjà vues lors d'un Conseil d'arrondissement précédent. Il s'agit d'attribuer une indemnité exceptionnelle de 1 872 euros à un kiosquier de presse parisien et de la signature de la convention afférente à cette indemnité.

Vous savez que la Ville de Paris a fait le choix depuis 2016 de maintenir et de redynamiser le réseau parisien des kiosques, et a attribué à la société MédiaKiosk un marché de modernisation de l'ensemble des kiosques de presse parisiens, qui ont été à cette occasion renouvelés. Il s'agit de 360 kiosques de presse, avec un nouveau modèle qui permet, à la fois pour les clients, pour les Parisiens et les touristes qui les fréquentent, d'avoir un accès plus facile, notamment aux personnes handicapées et aux personnes en fauteuil, et pour les kiosquiers d'avoir un confort de travail et de vie, alors qu'ils passent de longues journées dans leur kiosque. Pendant la fermeture des kiosques, puisqu'un petit chantier est à réaliser, la société le MédiaKiosk organise pour les kiosquiers des séances de formation sur les fonctionnalités de leur nouveau kiosque. En 2021, on termine le déploiement des nouveaux kiosques. Il y en a encore quelques-uns à installer, à la fin des travaux menés par la RATP ou des réaménagements de voiries, qui interviendront encore en 2022 ou en 2023. Mais en 2021, il reste quatre kiosques à indemniser, dont deux pour lesquels les travaux ont été décalés à 2021 en raison de la pandémie.

Il s'agit donc d'approuver le principe du versement d'une indemnité exceptionnelle et individuelle, qui est calculée proportionnellement au chiffre d'affaires presse réalisé par le kiosquier l'année précédente sur la même période que celle de la fermeture du kiosque. Cette indemnité est évidemment destinée à couvrir le manque à gagner consécutif à cette interruption d'exploitation. Le bénéficiaire est le titulaire du kiosque situé au 14 rue de Turbigo dans le 1^{er} arrondissement, et le versement de cette indemnité de 1 872 euros sera effectué par imputation sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris en 2021. Je vous remercie mes chers collègues de bien vouloir voter cette délibération. Merci beaucoup.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Dorine. C'est une délibération dont on a l'habitude. Elle concerne à chaque fois un kiosque différent. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des demandes d'intervention. Je n'en vois pas. Je propose de voter la DAE 125. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des non-prises part au vote ? Je n'en vois pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAE 127 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 6 388 618 euros

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit sur ce thème des commerces avec la délibération DAE 127 qui concerne le financement de surfaces commerciales en pieds d'immeubles, puisque c'est aussi ça le logement social. Ce sont des logements et des opportunités de commerce comme on les aime, au rez-de-chaussée. Dorine BREGMAN.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire, cher Ariel. Mes chers collègues, je vais vous parler d'un sujet de financement qui est assez technique, puisqu'il s'agit d'une garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt contracté par un des bailleurs de la Ville de Paris et Elogie-Siemp, s'agissant de locaux commerciaux en pieds d'immeubles de programmes de logement sociaux. Le montant de cet emprunt est de 6 388 618 euros et Elogie-Siemp a demandé à la Ville de Paris de lui accorder sa garantie. L'emprunt bancaire a été destiné à financer des locaux d'activités dans le cadre d'opérations de création dans certains cas de logements sociaux, et dans d'autres cas d'acquisition-amélioration. Ces programmes se sont déroulés entre 2012 et 2017. Cela porte sur les pieds d'immeubles de 15 programmes dans tout Paris, dans le 6^e, le 9^e, le 17^e, le 18^e. Je ne vous cite pas toutes les adresses, mais je vous précise évidemment que, pour Paris Centre, il s'agit d'un immeuble situé au 75-77 rue Réaumur, dans le 2^e arrondissement, très précisément dans la contre-allée Pierre Lazareff. Le montant de cet emprunt étant de 6 388 618 euros, la Ville de Paris propose d'accorder sa garantie à hauteur de 50 %, soit 3 194 309 euros, pour le service des intérêts et l'avancement de cet emprunt qui a été souscrit par Elogie-Siemp auprès de la Banque postale pour une durée de 20 ans.

Il s'agit donc dans cette délibération d'autoriser la Maire de Paris à conclure avec Elogie-Siemp la convention de garantie d'emprunt correspondante, dont le projet figure en annexe de la présente délibération. Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir la voter. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Dorine. S'il n'y a pas de demandes d'intervention ou de commentaires, je propose qu'on vote directement la DAE 127. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des non-prises part au vote ? Il y a une demande de prise de parole de Boris JAMET-FOURNIER. Elle vient à chaque fois au moment du vote favorable.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

Pardon. C'était simplement pour indiquer que je ne prendrai pas part au vote, étant Vice-Président de Paris Commerces. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Plus on participe à des conseils d'administration, moins on va pouvoir voter. Ça va devenir un problème, à un moment donné. Mais merci à Boris de cette transparence. Hormis Boris, je crois que tout le monde votait favorablement. Véronique LEVIEUX.

Véronique LEVIEUX, Conseillère déléguée de Paris Centre, conseillère de Paris

Étant membre du conseil d'administration d'Elogie-Siemp, il me semble devoir ne pas participer à ce vote. Ça va devenir compliqué.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Absolument. J'espère que personne ne va imaginer que, comme le GIE est commun à tous les bailleurs sociaux, la participation au conseil d'administration d'un bailleur social pourrait être un sujet. Moi-même, je fais partie du conseil d'administration de la RIVP. Je le dis ici, comme ça ce sera au moins dans le compte rendu, mais je ne vois pas un motif de conflit ou de lien d'intérêt. Je note que Véronique LEVIEUX et Boris JAMET-FOURNIER ne prennent pas part au vote. Hormis ces deux élus, est-ce qu'il y a d'autres non-prises part au vote ou des autres votes que des votes pour ? Je vous remercie. La délibération est donc adoptée à l'unanimité de ceux qui prennent part au vote.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité. 2 élus ne prennent pas part au vote (V. Levieux et B. Jamet-Fournier).

2021 DASCO 22 Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (33 180 euros), subvention d'équipement (168 015 euros), et subventions pour travaux (506 831 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous changeons de sujet en passant aux affaires scolaires avec une série de délibérations qui concernent les crèches. C'est Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire, qui les présente. Pardon, elle ne concerne pas du tout les crèches, mais les collèges publics parisiens. Ce seront ensuite les crèches. C'est la DASCO 22. Karine BARBAGLI.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Bonsoir, à nouveau, à ceux et celles qui nous écoutent. Cette délibération concerne des financements pour les collèges puisque la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens, et à ce titre les établissements publics locaux d'enseignement peuvent recevoir des dotations complémentaires de fonctionnement, et également des subventions d'équipement ou des subventions pour travaux. Concernant les dotations complémentaires de fonctionnement, sur les 33 180 euros, 6 000 euros concernent le collège Jean-Baptiste Poquelin pour une allocation aux dépenses liées à la crise sanitaire. Ensuite, nous avons des subventions d'équipement qui concernent le collège Montgolfier, dans le 3^e arrondissement, pour un montant de 12 000 euros alloués aux ordinateurs pour la classe de technologie. Ensuite nous avons des subventions pour travaux qui concernent tous les collèges autonomes de Paris, dont ceux de Paris Centre, à savoir Poquelin, César Franck, Béranger, Montgolfier et Couperin. Parce que vous savez qu'on a également des collèges, qui sont en cité scolaire, qui ne sont pas concernés par cette délibération. Pour cette subvention pour travaux, il s'agit de financer directement des dépenses de fournitures pour travaux réalisés par les agents des collèges pour 2 350 euros par collège. Je vous demande de bien vouloir voter ces dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 33 180 euros, des subventions d'équipement de 168 000,15 euros et des subventions pour travaux de 506 831 euros pour les collèges publics parisiens.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou de commentaire ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Je propose qu'on passe au vote de la DASCO 22. Qui vote contre ? Qui ne participe pas au vote ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASCO 28 Caisse des écoles – Subvention (722 989,45 euros) pour la mise en œuvre des séjours vacances

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On reste dans le domaine des affaires scolaires. C'est toujours Karine qui présente la prochaine libération DASCO 28, qui concerne les séjours vacances.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Cette délibération concerne les séjours de vacances de la Caisse des écoles, puisque les caisses des écoles organisent des séjours de vacances à destination des enfants parisiens en complément de ceux proposés par la DASCO. Il existe deux types de séjours : des séjours labellisés arc-en-ciel et d'autres séjours non labellisés. Pour nous, à Paris Centre, il s'agit de séjours arc-en-ciel et de subventions pour les séjours qui ont eu lieu en 2020 pour un montant de 54 124 euros pour Paris Centre. À peu près 128 enfants sont partis. Vous voyez encore les quatre caisses des écoles, puisqu'il s'agit de subventions pour 2020. Pour 2021, il s'agira de séjours pour la Caisse des écoles de Paris Centre. On peut encore s'y inscrire jusqu'au 7 juin. Pour cette année, nous proposons des séjours multi-activités en juillet et en août, et un séjour linguistique en août. Le montant de la subvention que je vous propose de voter ce soir, pour 2020, est de 722 989,45 euros, pour la mise en œuvre des séjours vacances 2020. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou des commentaires ? Non. Je vous propose de voter la délibération DASCO 28. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote. Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASCO 93 Amendement du Règlement intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On continue encore avec les affaires scolaires. On a l'impression, Karine, que tu nous présentes cette délibération à chaque Conseil. Elle concerne le règlement intérieur des cours d'école et de collège. Tu vas nous expliquer la DASCO 93.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Cette délibération vient effectivement en complément de la DASCO 137 que nous avons votée en décembre et de la DASCO 18 que nous avons votée en mars. Dans le cadre du développement de la ville du quart d'heure, nous proposons des espaces en plus pour les Parisiens et Parisiennes, des espaces pour jouer en toute

sécurité dans les établissements scolaires, en-dehors des temps scolaires et en particulier le samedi.

Dans cette délibération, on propose d'élargir les horaires, de 10h-17h jusqu'à maintenant à 10h-19h, et le nombre de cours concernées. Je fais un petit clin d'œil à Corine FAUGERON, avec qui on a eu cette discussion en décembre. Après avoir fait ses preuves dans la cour des Quatre Fils, qui est ouverte depuis le 23 janvier, nous ouvrons deux nouvelles cours le samedi de 10h à 19h : la cour de l'Arbre Sec et la cour Etienne Marcel côté Tiquetonne.

Je vous propose donc de voter cette délibération qui permet de pérenniser ce dispositif et d'élargir les horaires et la liste des cours concernées à partir du 15 mai, pour 47 cours dans tout Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Ce sujet tient beaucoup à cœur à Karine, mais pas que. C'est très plaisant de voir ce dispositif s'étendre désormais à 3 des 4 arrondissements.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Je peux peut-être préciser qu'un appel à projets a été lancé pour que des associations viennent faire des activités au sein des cours. Un très beau programme est déjà prévu jusqu'au mois de septembre avec des associations locales. Ça leur donne également de l'espace et ça permet aux habitants de découvrir des activités et des associations qu'ils ne connaîtraient pas.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Absolument. Si vous avez une question sur ça ou si des associations sont volontaires, vous pouvez contacter Karine ou Yohann pour les associations. Merci beaucoup. Antoine SIGWALT.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Chère Karine, vous évoquiez un retour d'expérience positif des premières ouvertures de cours d'école. Vous disiez que le dispositif avait fait ses preuves. Je veux bien vous croire. Je suis passé devant en coup de vent plusieurs fois et les personnes présentes semblaient apprécier l'ouverture de la cour. Mais est ce qu'il y a un moyen de consulter ce retour d'expérience ? Est-ce que vous avez des écrits ? Comment ce retour d'expérience se matérialise ? Est-ce que c'est juste le nombre de personnes qui sont présentes ?

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Oui, on a effectivement la jauge. Mais j'ai été présente très régulièrement à l'intérieur des cours et j'ai pu constater, même auprès de parents qui pouvaient être sceptiques au début, parce qu'il y a toujours des craintes lorsqu'on change un peu les habitudes, des retours très positifs de ces parents, en direct. Je n'ai pas de

choses précises à vous donner. Mais on a une fréquentation des cours d'une centaine de personnes par jour, avec un pic le matin, étonnamment, dans la cour des Quatre Fils. On va continuer à analyser ce qui se passe pour les autres cours. Je peux proposer d'ailleurs à la CASPE qu'on vous fasse un retour, peut-être sous forme d'enquête ou de questionnaire. On souhaitait en fait faire des interviews avec la radio du pôle Simon Le Franc. Malheureusement, avec les conditions sanitaires, nous n'avons plus pu proposer d'activités au sein des cours, pour éviter les regroupements. On n'a donc pas pu faire ces interviews *in situ* que nous avions prévues au sein de la cour des Quatre Fils pendant cette période de confinement. Mais ça reviendra et je pense que ces interviews seront l'occasion de laisser les gens s'exprimer de façon un peu libre. En tout cas, c'est vrai que ça a plutôt été des moments très paisibles, de joie, avec la possibilité de faire un peu de ping-pong quand on avait encore le droit de faire des activités au sein des cours, ce qui reprend heureusement grâce à cette nouvelle étape dans la crise sanitaire.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

D'accord, merci. Il pourrait être intéressant aussi de voir ce qu'en pense le voisinage, de ne pas seulement proposer cela aux personnes qui sont présentes mais aussi à celles qui vivent autour. Dans l'école des Quatre Fils, je ne pense pas qu'il y ait de problèmes de voisinage, mais dans d'autres écoles, parfois, le fait qu'il puisse y avoir du bruit le samedi peut poser un problème à certaines personnes qui comptent justement sur le week-end pour se reposer.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Je précise que le bruit est vraiment réglé dans le règlement intérieur. Je vous invite vraiment à en prendre connaissance. Concernant les cours que nous ouvrons, rue Tiquetonne, c'est relativement limité au niveau du voisinage, puisque c'est l'école. Bien sûr, on fait attention aux directeurs ou directrices d'école qui y vivent. Du côté de l'Arbre Sec, nous pourrions aller voir la paroisse. Il y a des logements sociaux juste en face.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

D'accord, merci beaucoup. Dans l'attente du retour d'expérience écrit, on s'abstiendra mais on n'est pas du tout défavorables au projet. On a juste besoin d'avoir des éléments factuels sur le retour d'expérience. Merci.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

J'espère que l'interview qui n'a pas pu se faire pourra se faire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Voilà une abstention favorable. C'est noté. Je confirme que Karine BARBAGLI passe tous ses samedis dans les cours d'école. Je la remercie. J'y suis passé aussi

assez souvent. Je constate quand même que, quand il pleut, il y a un peu moins de monde, c'est normal. Mais c'est une bonne idée d'avoir un retour organisé sur ces expérimentations. La cour d'Arbre Sec et d'Étienne Marcel viennent d'ouvrir, le week-end dernier, week-end de pont en plus. Je pense qu'avec quelques semaines de plus, on va pouvoir avoir ces retours d'expérience organisés et documentés. Ce sera une communication qu'on pourra faire dans un prochain Conseil. Merci beaucoup. Je vous propose donc de voter la DASCO 93. Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? On a 4 abstentions. Tous les autres votes sont positifs. Je vous remercie. La délibération est adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello).

2021 DASCO 94 Ouverture d'une Académie du Climat dans les locaux de l'ancienne Mairie du 4ème arrondissement

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous changeons d'interlocutrice. Nous restons dans le domaine des affaires scolaires, mais pas uniquement, avec un projet qui est aussi pédagogique. C'est l'ouverture de la fameuse Académie du Climat dans les locaux de l'ancienne Mairie du 4^e arrondissement, qui nous tient beaucoup à cœur. Je laisse Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, également en charge pour Paris Centre des grands projets de végétalisation, de l'éco-responsabilité et de la citoyenneté. Je crois que les trois sujets sont convoqués par cette Académie du Climat.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris

Merci beaucoup Ariel, Monsieur le Maire. Chers collègues. Bonsoir à vous toutes et tous qui nous regardez en ligne. Je suis extrêmement heureuse de vous présenter cette délibération DASCO 94 qui porte sur la création de l'Académie du Climat, avec pour objectif de l'ouvrir dans les locaux de l'ancienne Mairie du 4^e arrondissement – ça nous tient forcément à cœur – dès le mois de septembre. C'était un engagement de campagne qui se fonde notamment sur un bilan assez désastreux en la matière, à savoir que depuis 1880, Paris a gagné presque 2 degrés et demi de température moyenne. Je ne vous ferai pas le détail ce soir de ce en quoi c'est catastrophique (destruction de la biodiversité, augmentation des pollutions, perte de qualité de vie, danger pour la santé). Il nous faut agir. C'est une véritable urgence.

C'est pour ça que la Ville s'est dotée d'un plan climat ambitieux, qui doit limiter notre émission de gaz à effet de serre. Il est suivi par Dan LERT, Adjoint à la Maire de Paris en charge du suivi du plan climat, et au niveau de notre secteur par Amina BOURI, que je profite de saluer. Mais cette transformation écologique ne suffira pas si on se contente simplement d'essayer de pallier le problème le plus

immédiat. C'est pour ça que le projet d'Académie du Climat vise à former les plus jeunes entre 9 et 25 ans aux enjeux climatiques bien sûr, mais aussi à les doter d'outils pour mieux se saisir de ces sujets et préparer un avenir plus radieux. C'est donc un véritable projet d'engagement citoyen en même temps qu'un projet pédagogique.

Pour vous donner quelques éléments, son ouverture est prévue dès le mois de septembre. Elle fait également écho à de nombreux partenariats avec des institutions de Paris Centre, que ce soit le Pavillon de l'Arsenal qui a géré un appel à projets d'architecture pour s'occuper du futur intérieur de l'Académie du Climat, ou encore un véritable projet de TUMO climatique qui fait écho à ce qui se passe pour le moment du côté du Forum des images. On espère bien entendu pouvoir intégrer largement ce projet d'Académie du Climat dans la vie du quartier, en associant les associations locales et les écoles, et faire en sorte que ce lieu de vie et de pédagogie puisse aider chacun et chacune à se former et à agir contre le réchauffement climatique.

Je vous donne quelques-uns des autres thèmes qui pourront être abordés au sein de l'Académie du Climat. On va bien entendu parler également de lutte contre toutes les formes de pollutions, de l'air et sonore. On va également y parler de recyclage, de lutte contre la démultiplication des déchets, y compris dans notre espace public, ou encore des grands enjeux de mobilité. On pourra encore en discuter avec Florent GIRY.

Voilà tous ces beaux projets, une multitude de projets, au sein cette Académie du Climat. Je vous invite donc, chers collègues, un à voter pour cette création, et deux à continuer à suivre ce projet pour faire en sorte que ce soit à la fois un lieu de transition mais aussi un lieu de vie au service de notre arrondissement et de tout Paris. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Raphaëlle. J'ai vu une main levée de Pacôme RUPIN. Monsieur le Député.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Merci, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère de Paris. C'est un projet important puisqu'il s'agit de notre ancienne mairie du 4^e arrondissement. Il y a un certain nombre d'anciens élus de cette Mairie, donc ça nous porte à cœur. J'avais porté pendant la campagne un projet de création d'un conservatoire dans cette Mairie, parce que je trouvais que cela avait du sens et qu'on manque de place dans les conservatoires. Mais je dois dire que ce projet d'Académie du Climat a l'avantage de donner à notre ancienne Mairie une identité forte, évidemment en lien direct avec le défi le plus important de notre siècle, peut-être même davantage, qui est le défi du réchauffement climatique.

Je voulais malgré tout interpeller l'exécutif sur le fait qu'il faut aussi, en parallèle de cette Académie, augmenter les moyens concrets dans la transition écologique. Je voulais notamment profiter de cette délibération pour parler de l'Agence parisienne du Climat. Je crois qu'elle mériterait d'être davantage soutenue en moyens humains. Elle fait un travail considérable pour accompagner les copropriétés dans leur rénovation énergétique, qui est un des sujets majeurs en termes de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. On sait qu'à Paris, il n'est pas toujours simple pour une copropriété d'arriver à se mettre d'accord pour entreprendre ces travaux. On essaye tous de travailler au niveau national ou au niveau local pour accélérer ces rénovations. Je voulais simplement en profiter pour que Monsieur le Maire et les conseillers et conseillères de Paris qui siègent au Conseil de Paris portent peut-être un peu plus cette question des moyens, parce qu'ils ont besoin de beaucoup de personnes, d'experts, pour accompagner ces copropriétés. On a on a encore du retard sur ce sujet. Donc je voulais profiter de cette délibération pour en dire un mot. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, cher Pacôme, Monsieur le Député. Je suis entièrement d'accord. D'abord je voudrais dire que c'est vraiment avec beaucoup d'émotion que je vois le devenir de la Mairie du 4^e arrondissement. Mais je crois que cette transformation est conforme à ce qu'on avait souhaité, c'est-à-dire d'abord un grand service public dans une de ces mairies – c'est pareil pour la Mairie du 1^{er} arrondissement avec la Maison des Jeunes –, qui concerne d'abord les enfants mais qui nous concerne aussi particulièrement, à Paris Centre. On y est très attachés. D'ailleurs c'est un projet qui est porté par un grand nombre d'adjoints. Plusieurs directions sont mobilisées, mais c'est principalement la DASCO, Patrick BLOCHE et Karine BARBAGLI, qui suivent avec beaucoup d'attention ce projet éducatif, d'abord tourné vers les enfants, comme Raphaëlle l'a dit, et comme la Maire de Paris l'a souhaité. Je me rappelle avoir proposé cela à la Mairie du 4^e arrondissement, alors que l'Académie du Climat était déjà un projet. Je me félicite aussi que cela se fasse en coopération avec des acteurs de Paris Centre. Raphaëlle a cité le Forum des images, qui abrite TUMO, TUMO qui crée une division TUMO Académie, et qui sera un acteur majeur du projet. C'est donc une mise en relation de deux acteurs importants de Paris Centre qui se fait ici aussi. Je m'en réjouis. On a d'autres projets, qu'on espère bien faire avec l'Académie du Climat. Elle a évidemment vocation à être un service public parisien, et même peut-être grand parisien, en tout cas qui ne concerne pas que Paris Centre. Mais j'espère qu'elle concernera bien Paris Centre, d'abord parce qu'on est proches, parce qu'on a aussi d'une certaine manière ouvert la voie en testant, en pilotant non seulement la première génération des volontaires de Paris, mais aussi des jeunes volontaires de Paris avec le Conseil Municipal des Enfants du 4^e arrondissement, et désormais le Conseil Municipal de Paris Centre qui sera un public de choix pour venir

amorcer la machine dès septembre prochain. L'Académie du Climat se met en route. Je précise que c'est sans porter préjudice aux services publics parisiens, de proximité, qui sont là, et notamment la bibliothèque, puisque la bibliothèque Arthur Rimbaud a été agrandie et conservera sa surface augmentée. Elle sera toujours là.. Elle va même se doter d'un fonds lié à l'Académie et venir ainsi concurrencer la bibliothèque du 2^e arrondissement, la bibliothèque Charlotte Delbo, qui bénéficie déjà d'un tel fonds et tant mieux.

Je voudrais simplement ajouter un dernier mot, en réponse à Pacôme RUPIN, pour dire que l'Agence du Climat joue un rôle fondamental. Elle est évidemment partie prenante du projet d'Académie du Climat. D'ailleurs, nous avons dans le 4^e arrondissement et nous aurons toujours la Maison des Acteurs du Paris Durable, qui va déménager l'Académie du Climat, donc qui va être sur le même site. Mais nous avons rencontré la directrice de l'Agence du Climat pas plus tard qu'il y a quelques jours, avec Amina BOURI, et nous avons précisément parlé de toutes ces missions et de celles-là en particulier.

Pour un tout petit mot, je voudrais donner la parole à Gauthier CARON-THIBAUT, s'il le souhaite, parce que ce sujet de l'accueil et du conseil des copropriétés, notamment privées, sur la transition est un sujet qui nous tient éminemment à cœur. L'Académie du Climat permettra de le faire, mais nous avons aussi d'autres moyens de le faire. La parole est à Gauthier pour expliquer ce travail de conseil.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

Merci Ariel, Monsieur le Maire. C'est effectivement un travail que nous souhaitons mener, à la fois pour les locataires et les propriétaires, pour qu'ils puissent avoir un lieu unique à Paris pour avoir accès à l'ensemble de leurs droits, que ce soit les dispositifs municipaux ou les dispositifs d'envergure nationale. On travaille sur ce projet. En tant que Président de l'ADIL 75, j'aurai aussi à cœur de pouvoir faire connaître leurs droits aux locataires et aux propriétaires en matière de rénovation énergétique et d'écoresponsabilité. On réfléchit aussi à ce sujet de manière plus large avec la Ville de Paris dans le cadre de la Maison de l'Habitat, qui est aussi un de nos grands engagements de campagne et un des grands engagements de campagne d'Anne HIDALGO. C'est un sujet qui sera bien évidemment pris en compte et je remercie Pacôme RUPIN d'avoir souligné ce point. Je pense qu'il y a aussi une actualité brûlante à l'Assemblée nationale sur la lutte contre les passoires thermiques. Je pense, pour avoir commencé à lire quelques réactions et quelques pages de propositions de loi, que la Ville de Paris ne sera pas en reste de positions, soit pour améliorer soit pour peut-être stopper certaines évolutions envisagées par la majorité à l'Assemblée nationale. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Aurélien VERON.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, conseiller de Paris

Nous sommes très intéressés par cette Maison du Climat, qui aborde un sujet brûlant pour tout le monde, six ans après les accords de Paris. Les organismes qui ont été cités dans la délibération, le Centre de recherche interdisciplinaire, la Fondation GoodPlanet, sont des organismes reconnus, qui ne sont pas militants mais qui sont vraiment là dans une démarche scientifique d'explication. La dimension de l'accompagnement de projets est également très intéressante et prometteuse.

Nous nous interrogeons sur l'aspect du budget qui est présenté, puisque le « quoi qu'il en coûte » a quand même ses limites à tous les échelons. Nous voyons un budget de fonctionnement en rythme annuel de 1 million d'euros hors masse salariale. Quelle est la masse salariale attendue ? Quel est le projet plus détaillé ? Il y a des investissements lourds, avec un site internet qui pèse 170 000 euros. Il serait donc intéressant d'avoir un peu plus de détails sur les projections, sur le plan économique de ce projet qui va rassembler et développer des partenariats qui sont encore au stade de démarrage, si j'ai bien compris, donc qui vont s'élargir. Nous nous obtiendrons donc à ce stade, tant que nous n'aurons pas de détails plus précis sur cette organisation budgétaire. Il s'agit d'une attention bienveillante, en souhaitant évidemment que ce projet remporte le Bloomberg Mayors Challenge, ce qui rapporterait 1 million de dollars, ce qui serait pas mal pour le budget. Mais ce serait aussi une belle reconnaissance d'une institution financière.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je vais laisser Raphaëlle répondre sur les différents points qui ont été abordés.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère déléguée de Paris Centre, conseillère de Paris

Merci beaucoup Messieurs pour vos questions et vos remarques. J'espère que les futures promotions de l'Académie du Climat seront aussi pointues que vous lorsqu'il s'agit d'évoquer les sujets de transition, y compris dans le bâti. Je pense que la présidente de l'Agence Parisienne pour le Climat, Fatoumata KONÉ, sera ravie d'échanger avec vous à ce propos.

Concernant l'Académie du Climat en tant que telle, y compris sur l'aspect de projection financière, vous n'êtes pas sans ignorer que des échéances budgétaires arrivent bientôt pour la Ville de Paris, puisque nous allons commencer le débat budgétaire lors du prochain Conseil de Paris, qui sera poursuivi au mois de juillet. Ce sera l'occasion d'entrer plus en avant dans les détails. Des projets sont également en cours sur la mutualisation des missions, y compris avec la Maison de la Jeunesse qui s'installera dans la Mairie du 1^{er} arrondissement et la Maison

des Initiatives Étudiantes qui est d'ores et déjà installée du côté de Bastille. Je pense qu'on aura plus d'éléments quand cela sera fixé.

L'enjeu ce soir est de donner cet avis, celui de notre arrondissement, qui est le seul sollicité à ce propos, pour entamer cette construction qui est gérée par la DASCO et la concrétiser dans un plan à la fois de ressources humaines et financier, qui sera ensuite détaillé dans le budget de la Ville de Paris, tout simplement, puisque c'est bien une installation parisienne même si, encore une fois, nous veillerons à ce que les habitants et habitantes de Paris Centre ainsi que les riverains et riveraines puissent bénéficier largement de l'implantation de l'Académie du Climat.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU. Je précise, même s'ils sont un membre parmi d'autres de l'organisation de ce dispositif d'Académie du Climat, que je suis membre du Conseil d'administration du Forum des images. C'est aussi le cas de Raphaëlle RÉMY-LELEU et d'Aurélien VERON. Sauf si la directrice générale des services pense que c'est un motif de non-prise par au vote, je pense que ça ne nous disqualifie pas pour le vote, puisque c'est une délibération qui porte sur l'Académie du Climat, et pas sur le Forum des images.

Catherine ARRIAL, Directrice générale des services

En effet.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, mais je préférerais le mentionner. Passons au vote, si vous en êtes d'accord, de DASCO 94. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Quatre abstentions. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Je n'en vois pas, je vous remercie. La délibération est adoptée à la majorité. Mis à part les quatre abstentions, tous les autres participants qui sont présents ou représentés ont voté pour. Merci beaucoup

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello).

2021 DASES 31 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit ce Conseil en changeant de sujet, mais pas totalement. La délibération, préparée par la direction des affaires sociales, concerne l'inclusion numérique. C'est Catherine TRONCA, Adjointe en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de

l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, qui présente la DASES 31.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Bonsoir, Monsieur le Maire. Merci beaucoup. Bonsoir tout le monde, chers collègues. La délibération que nous allons examiner concerne l'attribution de conventions et de subventions d'un montant de 490 000 euros à 28 associations pour leur action favorisant l'inclusion numérique. Celle-ci est devenue un enjeu majeur, social et politique, et il apparaît nécessaire de permettre aux personnes les plus éloignées d'accéder aux outils et de les maîtriser, notamment pour la réalisation de formalités administratives, d'accès aux services publics, de recherche d'emploi, d'achats en ligne et pour la communication avec les proches. Vingt-huit pour cent de la population française s'en dit éloigné. Cette problématique n'épargne pas Paris, où de nombreux ménages ne savent pas ou n'ont pas accès à l'outil numérique. Pour répondre à ces défis, la Ville a engagé depuis 2016 une stratégie parisienne pour l'inclusion numérique, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales, Pôle emploi, la Caisse d'assurance maladie et la mission locale. Cinq réseaux d'acteurs locaux ont été déployés sur le territoire parisien. Afin de compléter cette offre d'accompagnement, deux appels à projets ont été lancés en 2018 et 2019, cofinancés par la CAF et Pôle emploi, aidant ainsi une soixantaine de structures associatives, permettant de produire des avancées significatives. Il s'agit aujourd'hui de conforter ces actions et de les renforcer. La crise sanitaire, les confinements, ont rendu plus prégnantes les inégalités d'accès, de connexion et de maîtrise de ces outils. C'est pourquoi la Ville et ses partenaires ont engagé en mai 2021 un travail de renouvellement de la stratégie et un travail de consolidation du maillage territorial de l'offre numérique.

Le soutien financier de 490 000 euros pour les 28 associations structurantes de l'ensemble de la collectivité parisienne est proposé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Il s'agit notamment, pour ce qui nous concerne, d'Emmaüs Connect – dans tout Paris, mais que nous avons proche de nous – à hauteur de 40 000 euros et de l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf de Paris Centre pour 8 000 euros. Par ailleurs, Pôle emploi soutient également, pour la même période, 13 autres associations à hauteur de 215 000 euros. Je vous propose donc, chers collègues, de bien vouloir examiner cette délibération et la voter favorablement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Catherine. Effectivement, ces deux associations sont très proches et on est très heureux qu'elles soient présentes. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de voter la DASES 31. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASES 79 DAC Subvention (103 000 euros) à 14 associations et avenants à 3 conventions, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On continue avec Catherine TRONCA. Il s'agit de la direction des affaires sociales, mais du handicap cette fois-ci.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est la DASES 79. Chers collègues, il nous est proposé d'étudier, dans le cadre de la stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021 », l'accès à la culture et ses pratiques, en attribuant une subvention de 103 000 euros à 14 associations, dont 93 000 euros au titre du handicap et 10 000 euros au titre de la culture, et de signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs concernant 3 d'entre elles, pour leur action culturelle en direction des personnes en situation de handicap. La culture est un véritable vecteur d'inclusion, favorise le lien social, participe au développement personnel et collectif. Nous avons tous pu le juger ces derniers mois par son absence. Cette absence, en termes de participation à la vie de la cité pour les personnes en situation de handicap, s'est particulièrement accrue avec la pandémie. Pour répondre à ces objectifs, la collectivité parisienne encourage et soutient plus de 30 initiatives associatives proposant ce type d'actions.

Dans ce cadre, cette délibération a pour objet d'accorder des subventions à 14 associations œuvrant dans des domaines très différents, que je ne vais pas vous citer car il y en a beaucoup. Ce sont des actions multi-arts, des actions autour du cinéma, du spectacle vivant, du livre et de la lecture, de la danse. Pour ce qui concerne particulièrement Paris Centre, il s'agit au Carreau du Temple de l'association Anqa, compagnie de danse contemporaine organisant des ateliers inclusifs et développant de l'art thérapie en milieu hospitalier ou en structure spécialisée pour 4 000 euros, et des Chemins de la Danse, que nous connaissons bien, association d'expression artistique en direction des personnes en situation d'exclusion, de difficultés socioprofessionnelles, de handicap ou de maladie, qui transforme l'espace urbain par l'acte chorégraphique, aussi bien dans les parcs et les jardins de la ville que sur les places telles que le Forum des Halles, et mobilise des personnes en situation de handicap ou non au théâtre de la Ville, pour un montant de 4 500 euros. Mes chers collègues, je vous prie d'étudier cette délibération et de la voter favorablement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Catherine. L'association les Chemins de la Danse que tu viens de citer est membre du Comité local du handicap de Paris Centre, au sein duquel elle participe à la commission culture, loisirs et sports. Nous avons effectivement des projets dans le cadre du mois parisien du handicap avec cette association. On a donc très à cœur de la soutenir.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Au sujet du Comité local du handicap, cette semaine est consacrée à la concertation des différentes commissions en présentiel, puisque c'est important. Je rencontre la commission culture jeudi.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci de le préciser. Ça vient à point nommé. C'est donc la DASES 79. S'il n'y a pas de demande d'intervention, est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des non-prises part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASES 82 Subventions (5 500 euros) à deux associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On ne laisse pas partir Catherine TRONCA, puisqu'elle nous parle d'autres associations. On parle de l'accès à la culture, des seniors, et on reparle de l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Exactement. C'est la DASES 82, qui concerne l'accord d'une subvention de fonctionnement de 5500 euros pour 2 associations, pour leur action facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs dans le cadre du schéma parisien « seniors à Paris 2017-2021 ». Ces 2 associations, Hanulim Paris dans le 14^e arrondissement, et l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf dans le 3^e arrondissement, proposent une offre plurielle, culturelle et de loisirs, aux personnes âgées. Leur objectif est d'œuvrer à l'intégration de la population chinoise en particulier, pour ce qui nous concerne, en créant des passerelles et des liens avec le milieu environnant français par des activités diverses et ouvertes à tous (prévention pour la jeunesse, insertion des adultes, actions familiales, favoriser la mixité culturelle et intergénérationnelle, prévenir des ruptures de droit et en particulier la perte de lien social des migrants âgés, l'isolement dû à l'âge, les pertes de droits au moment de la retraite). Leur action s'est révélée déterminante

pendant cette année, à travers leur continuité d'activité et en réorganisant leurs ateliers dans le respect des protocoles sanitaires.

Compte tenu de ces éléments et de la qualité de leur projet présenté, il est proposé d'attribuer une subvention au titre de 2021 de 4 000 euros pour l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf et de 1 500 euros pour l'association Hanulim Paris. Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer et voter favorablement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'était la DASES 82. S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de la voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASES 109 DAC Subventions (16 200 euros) à 2 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On parle, encore avec Catherine, de la DASES 109 DAC, co-labellisée par deux directions, sur le Mois Parisien du Handicap, avec des subventions dédiées. On a parlé avant de subventions générales, mais il s'agit là de subventions spécifiques pour des événements. Mais c'est Catherine TRONCA qui nous en parle.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci, cher Ariel. Le Mois Parisien du Handicap offre chaque année un mois de visibilité, d'échange et de partage aux personnes en situation de handicap, aux associations et aux acteurs mobilisés. C'est un temps fort, au-delà du travail quotidien qui est accompli dans tous les arrondissements par les mairies, les établissements médico-sociaux, les établissements scolaires, les associations. Et ce temps fort permet de combattre les préjugés, d'accepter l'autre dans sa différence et son altérité, permet d'échanger et de se rencontrer. Cette année est la 12^e édition du Mois Parisien du Handicap, qui se tiendra tout au long du mois de juin. Compte tenu du contexte sanitaire, la programmation a été modifiée et elle sera adaptée en privilégiant les événements de plein air. L'art, la culture, le sport, les loisirs seront mis à l'honneur au travers d'événements participatifs et accessibles, organisés avec l'appui des associations, des médiathèques, des musées, des conseils locaux du handicap. Sur les grilles de la tour Saint-Jacques – c'est gratuit – se tiendra l'exposition « être beau ». Ce sont 29 photographies en grand format de personnes en situation de handicap, entièrement accessibles, qui ont été prises en charge à hauteur de 8 000 euros par le mécène français

Tikehau Capital. Un colloque sur le thème du handicap se tiendra le 16 juin à l'Hôtel de Ville, retranscrit en direct, en ligne, pour des raisons sanitaires.

Concernant ce vote, il s'agit de deux associations qui organisent des événements de lancement et de clôture de l'édition 2021 de ce Mois du Handicap. Ce sont les Couleurs de Pont de Flandres pour 2 500 euros, qui va organiser le 5 juin un défilé inclusif en extérieur, le long du canal de l'Ourcq, soutenant la créativité de jeunes stylistes, ayant pour thème le recyclage et le réemploi du textile, en partenariat avec l'école internationale de mode IFA Paris et avec trois ateliers de couture du quartier. Et l'association AD'REV, pour 13 700 euros, dont 7 000 euros au titre du handicap et 6 700 euros au titre de la culture, propose de clôturer ce Mois par un bal inclusif, qui va être intitulé « Bal arrangé », bénéficiant d'ateliers avec le chorégraphe Hamid ALLOUACHE, ancien directeur de la coordination de l'Opéra de Paris, danseur en fauteuil roulant, et de complices qui seront issus de lieux divers et variés, émanant des centres médico-sociaux partenaires, entre autres, et à Paris Centre en particulier, mettant à l'honneur le vivre ensemble. Ce bal aura lieu le week-end des 10 et 11 juillet et inaugurera Paris Plage. Compte tenu de la richesse, de l'importance sociale et culturelle de ces projets, je vous propose de bien vouloir les soutenir en votant favorablement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Catherine. Je peux attester, en ayant travaillé avec Johan AMSELEM pendant des années, que ces bals sont toujours des grands événements. Je vote donc pour ma part avec grand plaisir. C'est la délibération DASES 109 DAC. S'il n'y a pas de demande d'intervention, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci.

2021 DFPE 93 Subvention (61 434 euros), et avenant n°6 à l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale (2è)

2021 DFPE 95 Subvention (101 246 euros), et avenant n°6 avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2è)

2021 DFPE 98 Subvention (41 329 euros) et avenant n°6 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3è)

2021 DFPE 141 Subvention (10 983 euros) et avenant n°6 à l'association Crèche parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons changer de sujet à présent en abordant le sujet des crèches et des subventions à diverses formes d'accueil de la petite enfance. C'est la direction de la petite enfance qui a préparé ces quatre délibérations. Karine BARBAGLI, qui va les rapporter, pourra les grouper, s'il n'y a pas de demandes de votes séparés. Je propose qu'on les groupe pour la présentation et pour le vote.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Monsieur le Marie, merci. Je propose de grouper les DFPE 93, 95, 98 et 141. Ces délibérations visent à faire approuver les termes d'un avenant aux conventions votées pour 3 ans entre la Ville de Paris et les différentes associations en décembre 2016 et prorogées jusqu'au 31 décembre 2021 par un vote lors du Conseil de Paris de décembre 2020. Ces avenants fixent la subvention municipale pour l'année 2021. Il peut se composer d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention exceptionnelle, selon les différentes crèches. Ça concerne l'association Crèche parentale du Sentier, l'association des Jeunes heures, l'association Crèche parentale du Marais et l'association la Clairière du Centre d'action sociale protestant.

Pour rappel, puisqu'on avait déjà parlé des crèches associatives et des crèches municipales, une crèche parentale est un établissement collectif et associatif qui accueille les enfants jusqu'à 3 ans. Elle est gérée par une association de parents qui construisent ensemble le projet pédagogique de la crèche et participent eux-mêmes à l'accueil des enfants, en collaboration avec des personnels qualifiés dans le domaine de la petite enfance. C'est un projet qui rentre en phase avec le projet éducatif de territoire 2021-2026, qui favorise le développement et la place du rôle des familles.

Je vous propose de voter pour l'association Crèche parentale du Sentier une subvention de 61 434 euros, pour l'association des Jeunes heures une subvention de 41 329 euros, pour l'association Crèche parentale du Marais une subvention de 10 983 euros, ainsi qu'une subvention de 101 246 euros pour la Clairière, qui est une crèche associative gérée par le Centre d'action sociale protestant.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Karine. Je propose qu'on vote de manière groupée les délibérations DFPE 93, 95, 98 et 141, si vous êtes d'accord. Est ce qu'il y a des demandes d'intervention ou d'explication de vote ? Non. Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des non-prises part au vote ? Non. Je vous remercie. Ces quatre délibérations sont donc adoptées à l'unanimité. Merci pour ces structures pour les petits enfants de Paris Centre.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Merci à tous.

2021 DJS 4 Subventions (90 100 euros) à dix associations sportives (dont trois Conventions pluriannuelles d'objectifs) (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On repasse au sujet du sport, avec des subventions à des associations sportives. Après la culture, c'est la culture physique. C'est Benoite LARDY qui présente la DJS 4.

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. En effet, il s'agit de subventions à dix associations sportives, dont trois en conventions pluriannuelles d'objectifs. Cette subvention ne concerne que des associations Paris Centre, que je vais vous citer après. Les conventions pluriannuelles sont des partenariats entre les associations et la Ville, qui font des actions communes, alors que pour les autres associations, ce sont des subventions simples.

Parmi les associations concernées, il s'agit d'une subvention de 35 000 euros pour GRS (gymnastique rythmique sportive) Paris Centre. En 2020, elle avait eu 40 000 euros, plus 10 000 euros au titre d'une subvention spéciale Covid-19. Il s'agit d'une subvention de 11 000 euros pour Judo Paris Centre, contre 12 000 euros plus 3 000 euros pour la Covid en 2020. Il s'agit enfin d'une subvention de 33 250 euros pour l'AS Centre de Paris. C'est du football essentiellement. En 2020, elle avait obtenu 35 000 euros, plus 8 750 euros pour la Covid. Vous voyez qu'il n'y a pas beaucoup de différences.

Parmi les autres associations, sans convention d'objectifs, il s'agit de l'Association sportive scolaire du lycée professionnel de l'Abbé Grégoire, avec 700 euros cette année contre 800 euros plus 200 euros pour la Covid en 2020. C'est ensuite l'Association sportive Aqua B-Développement, avec 2 000 euros cette année, contre 3 000 euros plus 750 euros pour la Covid l'année dernière. Énergie 2000, association de gymnastique au sol pour les personnes âgées, n'avait pas fait de demande les années précédentes. Elle va avoir 500 euros. L'association sportive Viking Club de Paris, que vous connaissez certainement car elle est très dynamique, notamment auprès de nous, va obtenir 4 000 euros pour le football et le futsal. En 2020 elle avait obtenu 3 000 euros plus une aide, je crois, pour la Covid. Elle demandait beaucoup plus, mais c'était très disproportionné. En fait, les subventions aux associations s'élèvent à 10 000 euros ou moins, et les conventions pluriannuelles d'objectifs de la Ville peuvent aller jusqu'à 35 ou 40 000 euros, mais

jamais au-delà. Viking Club de Paris obtient quand même cette subvention de 4 000 euros, pour laquelle nous nous sommes quand même battus. Pour l'association sportive scolaire du lycée Charlemagne, il s'agit de 1 750 euros, contre 1 750 euros plus 438 euros de prime Covid en 2020. L'Association sportive scolaire du lycée Sophie Germain obtient 900 euros, contre 900 euros plus 225 euros de subvention Covid en 2020. Concernant l'association sportive scolaire des Franc-Bourgeois, il s'agit de 1 000 euros, contre la même chose plus une subvention Covid en 2020. La totalité de ces subventions est de 90 100 euros, que je vous prie de bien vouloir voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Benoite. Il y a donc aussi des subventions qui sont en augmentation, comme tu l'as dit. Je salue en particulier le Viking Club, qui vraiment fait un travail énorme. C'est une association qui a été créée par un jeune habitant de Paris Centre, qui était à l'époque élève du lycée Charlemagne. Elle nous accompagne et elle a répondu à tous les appels à participations pour organiser des événements gratuits, notamment un stage à Pâques. Il est bien logique, vu le nombre d'enfants et de jeunes qui sont touchés, qu'elle voit sa subvention augmenter. C'est une bonne nouvelle.

Contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie il est adopté à l'unanimité

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est quand même grâce à nous, parce qu'elle était de 3 000 euros, et nous nous sommes battus avec Hortense pour la monter un peu, surtout compte tenu de sa grande implication dans les stages de Pâques.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je ne savais pas, mais je trouve ça parfaitement justifié. Je me permets de le dire. C'est donc la DJS 4. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vous propose de la voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DLH 62 Gestion des immeubles communaux Fourcy, Fauconnier et Maubuisson (4e) - Protocole d'accord transactionnel avec les MIJE

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On va rechanger de sujet et on va passer à la délibération qui concerne le logement, l'habitat et les jeunes un peu aussi, puisque ce sont les locaux des MIJE. Mais c'est Gauthier CARON-THIBAUT qui va en parler. Je propose qu'on laisse à

chacun le droit d'avoir le fond qu'il veut dans son bureau, n'est-ce pas, cher Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, vous ne serez pas appelés à vous prononcer sur la qualité esthétique du lieu dans lequel je me trouve de manière très temporaire, et nous parlerons de l'esthétisme dans la suite de ce Conseil.

Effectivement, c'est une délibération sur le logement et l'habitat, sur la jeunesse et sur le tourisme, puisque ceux qui s'intéressent à l'accueil internationale dans le centre de Paris connaissent bien les maisons internationales de la jeunesse et des étudiants, qui sont situées sur trois lots : 11 rue du Fauconnier ; 12 rue des Barres, 11 rue Grenier sur l'Eau et 11 rue du Pont Louis-Philippe ; au croisement des rues de Fourcy, Charlemagne et du Prévôt. La Ville a signé trois baux avec l'association des Maisons internationales de la jeunesse et des étudiants en 68, 75 et 78 afin que cette association puisse y développer des auberges de jeunesse. Concernant l'immeuble de la rue de Fourcy, un dispositif très complexe prévoyait à l'intérieur de ces conventions l'acquittement d'un loyer par la Ville à partir de la 19^e année, sans avoir pris la peine d'introduire dans la délibération la définition du calcul de ce nouveau loyer, ce qui est bien évidemment très malin. En 2012, la Ville a fait savoir à l'association MIJE sa volonté de pouvoir, comme tout propriétaire dans le cadre d'un bail emphytéotique, récupérer les loyers dus. Elle a donc demandé à son conseil de patrimoine de procéder à une évaluation du loyer. L'évaluation a été placée à 350 000 euros par an, ce qui fait près de 4 millions d'euros de 2012 à 2020. La MIJE a régulièrement contesté ces demandes – c'est le jeu, bien évidemment. Mais elle a été déboutée par la justice pour les loyers antérieurs à 2016, date à laquelle elle avait saisi la justice. Elle était donc dans l'obligation d'acquitter à la Ville une somme de 2,5 millions d'euros. En février 2020, une médiatrice a été nommée par la justice pour régler les affaires pendantes de 2017 à aujourd'hui. Dans le cadre de cette médiation, les deux parties en présence ont pu faire part, d'une part, pour les MIJE, de leurs projets associatifs et de leur modèle très spécifique, et d'autre part, pour la Ville de Paris, de ses attentes en termes de valorisation du patrimoine, mais également de relation de gestion à mener avec l'association MIJE et de conditions d'accès des jeunes et des étudiants à leurs auberges de jeunesse.

Au regard de la fragilité de l'association, notamment après les attentats terroristes qu'a vécu Paris, mais également avec la crise sanitaire, et d'un commun accord, le loyer a été réévalué à 150 000 euros. Je vous rappelle qu'il avait été évalué à 350 000 euros, et ce à compter de 2024. Il a été également acté que la MIJE s'engageait dans une forme de provisionnement de sommes pour pouvoir réaliser des travaux d'ici le rendu de ces bâtiments. La MIJE a également accepté de payer les loyers en retard en se retournant vers la fameuse DRFIP, de manière à pouvoir

obtenir un échelonnement de la dette, puisque la dette est due à la Ville, un organisme public, et c'est donc la DRFIP qui peut accepter ou non cet échelonnement. En échange de cette bonne volonté de la Ville dans le cadre de la médiation, la MIJE s'est également engagée à libérer tous les immeubles au 31 décembre 2027, ce qui permet, dans le cadre des baux emphytéotiques, de mettre une date de libération commune pour l'ensemble des immeubles.

Cette délibération vise donc cinq objectifs. Tout d'abord, il s'agit de fixer le nouveau montant des loyers dus, à savoir très précisément 2 487 061 euros, les deux parties étant tombées d'accord sur ce montant, puis d'ajuster la date de récupération des immeubles par la Ville, comme je viens de vous le dire, à fin 2027, mais également de prévoir des budgets travaux pour l'entretien de ce parc par l'association – c'est ce que je disais tout à l'heure en termes de valorisation par la Ville. La diminution du loyer calculé de 2017 à 2027 est le geste que fait la Ville dans le cadre de cette négociation. Puisque médiation et négociation fructueuses il y a eu, cette délibération vise enfin à mettre un terme à l'ensemble des procédures contentieuses. Tout cela permettra d'avoir des relations apaisées entre la Ville de Paris et la MIJE, et de pouvoir repartir sur de bonnes bases quant à la gestion de ce patrimoine utilisé par un acteur très important dans Paris Centre et très important pour la jeunesse qui souhaite pouvoir visiter Paris, qu'elle vienne de France, d'Europe ou d'ailleurs. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je dis toujours les MIJE, parce qu'il y en a trois à Paris Centre. Tant mieux qu'on arrive à un accord sur ce contentieux qui est très ancien. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Shirley, dont j'ai raté l'arrivée, demande la parole. Bienvenue au Conseil.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Désolée, j'ai eu du retard. Je suis très heureuse de voir que ce conflit se résolve, parce qu'effectivement, tu l'as dit Gauthier, c'est vraiment un acteur très important. Et je salue le travail que fait Rémy VERNET au quotidien dans le 4^e arrondissement. On a eu l'occasion d'en profiter à maintes reprises. Ils ont organisé beaucoup d'évènements avec les écoles, notamment autour des droits de l'enfant. On a eu l'occasion de les accueillir à la Mairie du 4^e arrondissement. Nul doute que ça se poursuit à l'échelle de Paris Centre avec Karine. C'est donc un acteur important pour les enfants du monde entier, les jeunes qui veulent venir à Paris Centre, mais aussi pour nos enfants. Et puis en ce moment, un des sites de la MIJE accueille un centre de mise à l'abri de Coallia. Ça se passe extrêmement bien. J'ai été le visiter et l'accueil est d'un confort vraiment très rassurant, les règles sanitaires sont bien respectées, les jeunes sont accueillis dans de bonnes conditions. Donc ça fait plaisir de voir que la MIJE s'est mise vraiment à disposition

de cette association pour faire ça bien, et avec beaucoup de projets de liens avec les riverains et les associations du quartier. C'est donc une bonne nouvelle.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Shirley. Effectivement, tu en avais parlé dans un précédent Conseil et c'était bien que cette utilisation intercalaire puisse être faite dans cette période de basse jauge. Mais On espère recevoir et revoir les étudiants et les jeunes très bientôt. Merci. Il n'y a plus de demande d'intervention. Je vous propose qu'on passe au vote de cette DLH 62. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est donc adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DLH 88 Garantie des emprunts PHB finançant la réalisation d'opérations de logement social dans le diffus (4 PLA-I) par SNL-Prologue

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est Gauthier qui poursuit avec une autre délibération qui concerne le logement et l'habitat, dans une rue qui est difficile à prononcer.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

Merci, Monsieur le Maire. C'est effectivement une délibération qui permettra à la Ville de Paris d'accorder sa garantie d'emprunt pour l'association SNL-Prologue, SNL pour solidarités nouvelles pour le logement, que nous connaissons bien dans le centre de Paris. C'est une association spécifique, qui est à la fois un petit bailleur social spécialisé dans la gestion de l'eau dans le diffus, et une association qui mobilise des citoyens engagés pour accompagner les familles pour une bonne insertion dans le logement. Donc elle met en lien les locataires, qui sont souvent en insertion sociale, en insertion économique, avec des bénévoles qui vont les accompagner dans l'entrée dans les lieux, dans le paiement du loyer, dans une bonne occupation des lieux, etc. La Ville de Paris les soutient depuis longtemps, à la fois avec des attributions de subventions pour réaliser leurs missions spécifiques, mais également en mettant à leur disposition un certain nombre de logements. En l'occurrence, quatre logements leur ont été confiés en 2018, dont deux dans le centre de Paris (9 rue de la Cossonnerie, dans le 1^{er} arrondissement, et 2 rue de Gesvres dans le 4^e arrondissement), les deux autres étant situés dans le 15^e arrondissement, au 36 rue des Bergers, et dans le 20^e arrondissement, au 14 rue de Monte-Cristo. Il revient à l'association SNL-Prologue de réhabiliter ces biens qui sont en copropriété. Le fait que ce soit en copropriété explique le différentiel de temps qu'il peut y avoir entre la mise à disposition en 2018 et cette délibération

qui vous est présentée en 2021, puisqu'il faut attendre à chaque fois les assemblées générales de copropriété.

Cette délibération fait part du souhait de SNL de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt haut de bilan, qui est dédié à l'accélération des programmes de réhabilitation thermique des projets de logements sociaux. En l'occurrence, il est sollicité par cette délibération une garantie d'emprunt pour quatre prêts à hauteur de 9 000 euros par logement, soit 36 000 euros pour la réhabilitation de ces quatre logements. Il s'agit donc d'accorder la garantie d'emprunt de la Ville de Paris à SNL pour réhabiliter ces quatre logements, dont deux sont situés dans le centre de Paris. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Gauthier. Je ne vois pas de demande d'intervention. Je propose qu'on vote la DLH 88. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'était la dernière délibération de notre ordre du jour. On ne conclut pas encore le Conseil et nous passons à la partie des vœux.

VŒUX

V PC 2021 18 Vœu au Maire de Paris Centre relatif aux choix en matière d'esthétique du mobilier et des aménagements urbains dans la Ville de Paris – Présenté par Monsieur Pacôme Rupin, pour le groupe Indépendants et progressistes

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On commence par un vœu, qui concerne – on en a déjà parlé un peu – l'esthétique, et qui est présenté par Monsieur Pacôme RUPIN, pour le groupe indépendant et progressiste.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, Député de Paris

Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous présenter ce vœu. Je vais essayer de le faire le plus rapidement possible, puisqu'on en a beaucoup ce soir.

Considérant le fait que les sujets de propreté et d'esthétique de la Ville de Paris sont des préoccupations majeures des Parisiens, sur lesquels les responsables de

l'opposition municipale essaient d'attirer l'attention de la Mairie de Paris depuis des années ;

Considérant que ces préoccupations ont été récemment très largement relayée par le mouvement #saccageparis sur les réseaux sociaux et dans les médias ;

Considérant que la visibilité médiatique de ces sujets a contraint la Maire de Paris à enfin réagir au sujet de la propreté, annonçant notamment une prochaine décentralisation des compétences de propreté aux mairies d'arrondissement, proposition que je salue puisque je l'avais portée avec d'autres lors de la campagne des municipales 2020 ;

Considérant en revanche qu'aucune réponse satisfaisante n'a été apportée par la Maire de Paris sur les préoccupations liées au manque d'esthétisme des aménagements et du mobilier urbain mis en place dans Paris ces dernières années ;

Considérant pourtant que beaucoup de ces aménagements et modèles de mobiliers urbains déployés sont très largement contestés, comme les grands pots et bacs à fleurs en plastique ou en métal, souvent de couleurs criardes, les bancs plats en bois ou en blocs de granit, les places réaménagées quasiment entièrement minéralisées, que certains mobiliers ont même dû être retirés face au mécontentement ;

Considérant qu'en parallèle de l'installation d'un mobilier urbain moderne et esthétique, la Ville de Paris semble régulièrement démonter du beau mobilier urbain historique à forte valeur patrimoniale, comme le démontre encore actuellement la vente aux enchères des grilles de l'Hôtel de Lauzun sur l'Île Saint-Louis ;

Considérant la consultation pour une nouvelle esthétique parisienne, à laquelle seulement 2 000 personnes ont participé à ce stade, alors qu'un contre-questionnaire a été lancé en parallèle par deux habitants sur ces mêmes sujets qui, sans garantir une plus grande représentativité des résultats, a connu rapidement beaucoup plus de succès, et les résultats publiés montrent une forte préférence des répondants pour le mobilier urbain classique traditionnel et harmonisé, et un rejet de la plupart des modèles de mobiliers urbains installés récemment. Autant dire que je rejoins totalement cette préférence.

C'est pour ça que le groupe indépendant et progressiste émet le vœu que le Maire de Paris Centre soumette à la Maire de Paris la proposition que la Ville de Paris élabore une véritable charte esthétique harmonisée encadrant le déploiement du mobilier et des aménagements urbains dans la ville, qui privilégierait l'installation d'un mobilier classique historique typiquement parisien et non d'éléments modernes inesthétiques, et une végétalisation en pleine terre plutôt qu'une végétalisation en pots ou des aménagements à dominante minérale. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup pour la présentation de ce vœu. Tout à l'heure, en ouverture de séance, j'ai rappelé qu'il y avait beaucoup de consultations et de concertations qui étaient en cours, et j'en ai cité un certain nombre. Mais j'ai omis de citer celle qui vise à produire le manifeste de l'esthétique parisienne lancée par Emmanuel GRÉGOIRE. Comme c'est Gauthier CARON-THIBAUT, au titre de sa délégation à l'urbanisme et à l'architecture, qui s'en occupe pour Paris Centre, je vais le laisser répondre à ce vœu.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

Merci, Monsieur le Maire. Il y a des textes qu'il vaut mieux ne pas lire, mais je crois qu'il y en a aussi qu'il vaut mieux ne pas écrire. Le vœu qui nous est proposé par le groupe indépendant et progressiste en est à mon avis l'illustration. On y lit pêle-mêle une remise en cause des aménagements urbains récents, qu'ils soient pérennes ou temporaires, une remise en cause de l'association des Parisiennes, des Parisiens et des associations à la consultation lancée par la Mairie sur l'esthétique de Paris au profit d'une concertation non professionnelle et non représentative, une remise en cause tout autant qu'une accusation de détruire méticuleusement le patrimoine mobilier de Paris, dans la même veine que les accusations que nous vivons à chaque fois que nous transformons des immeubles de la ville en logements sociaux.

Nous ne sommes pas toujours satisfaits des résultats des initiatives que nous lançons. Mais vous pourriez gager que ces initiatives sont en rupture totale avec des modes de gestion habituelle de la Ville, que ce soit la large association des Parisiennes et des Parisiens à l'évolution de l'espace public via le budget participatif, la végétalisation avec les permis de végétaliser ou encore l'évolution des usages de la voirie avec de nouveaux matériaux. Bien évidemment, cela ne se fait pas sans heurts et nous avons à cœur de trouver à chaque fois des solutions, du retrait à la modification, quand les résultats ne sont pas heureux.

Vous pourriez gager aussi que certains aménagements sont nécessaires au regard de l'adaptation au changement climatique, comme la débitumisation, les pistes cyclables, l'apaisement urbain, mais qu'ils prennent le temps de travaux désagréablement visibles et doivent répondre à des normes juridiques qui nous dépassent, tout autant qu'à des acteurs institutionnels qui ne partagent pas tout le temps notre souhait de déminéralisation de certains lieux, certains lieux qui eux-mêmes par leur vie souterraine ne permettent pas la plantation en pleine terre comme la place de la République. Je suis étonné de ne pas voir dans ce vœu votre acharnement sur les plots jaunes et autres séparateurs. Mais peut être avez-vous compris qu'ils ne sont que temporaires et qu'ils visent la sécurisation de voies piétonnes aux cyclistes en devenir.

Vous pourriez enfin gager que les récentes polémiques sur la braderie à laquelle se livrerait la Ville de Paris ne résistent pas à l'épreuve de la réalité, que ce soit les

kiosques soi-disant patrimoniaux, qui ne sont que des pastiches qui peuvent, sans attente historique, laisser la place à un nouveau mobilier plus en phase avec l'évolution des besoins des kiosquiers, comme l'a rappelé Dorine BREGMAN, et des clients, ou encore l'histoire récente des grilles de l'Hôtel de Lauzun, à laquelle Yohann ROSZÉWITCH se fera un plaisir de répondre au groupe républicain qui nous interpelle sur ce sujet.

Face à cette mauvaise foi, qui ne peut pas faire une politique de l'esthétique parisienne, il me paraît important de rappeler que nous proposons plutôt une construction raisonnée qui permette de respecter l'histoire du patrimoine de Paris, tout en la mettant en mouvement pour rester le fruit du sensible, puisque c'est l'étymologie exacte du mot esthétique, c'est-à-dire d'évoluer en fonction des nouveaux usages que font les Parisiennes et les Parisiens de leur ville et de ce que les années passées lui ont légué.

Le manifeste pour une nouvelle esthétique s'appuie sur une triple dynamique : un état des lieux du mobilier urbain, ancien, pastiche ou moderne, ainsi qu'une exposition au Pavillon de l'Arsenal pour permettre une vision d'ensemble ; une association étroite des habitants et des associations pour une consultation ouverte à chacun et aux groupes, et c'est dans ce cadre que les auteurs du contre-questionnaire ont d'ailleurs d'ores et déjà été reçu par Emmanuel GRÉGOIRE ; la constitution d'un groupe d'experts pluridisciplinaires qui amèneront des éclairages pertinents pour éviter de prétendre tout et n'importe quoi sur la réalité du patrimoine parisien.

Ce type de vœu polémique et les hashtags délétères de type #saccageparis, que certains n'ont pas hésité à accoler à des photos de SDF ou de personnes toxicomanes, ne font pas honneur à un sujet aussi important que l'esthétique de la ville, à l'heure où elle doit connaître ses plus grands changements depuis l'apparition de la voiture et la prise en compte de l'hygiène urbaine. Traiter ainsi le sujet, je pense que ce n'est pas aimer Paris. C'est aimer une vision fantasmée de Paris, telle qu'elle a soi-disant été. Ce n'est pas aimer Paris comme elle est, avec ce qu'en font les Parisiennes et les Parisiens, et leur manière de la vivre, et comme elle est appelée à devenir pour permettre à ses habitants d'y trouver une vie agréable, notamment avec les changements climatiques qui nous envahissent.

Vous me permettrez donc, en réponse à votre vœu, d'une part de vous renvoyer à l'exposition à l'Arsenal, qui ne tardera pas à ouvrir et qui permettra d'y voir plus clair sur l'histoire du patrimoine parisien, fait de véritables apports historiques mais aussi de pastiches sans intérêt, d'autre part de vous inviter à consulter une carte des réseaux souterrains de Paris, qui vous permettra de comprendre quand et pourquoi nous pouvons envisager ou devons renoncer à la végétalisation de pleine terre. Nous serons alors heureux de lire une contribution de votre groupe qui tiendra en plus que deux pages sur un sujet aussi important. En l'occurrence, et avec Anatole FRANCE qui disait qu'on observe en France le plus souvent que

les critiques musicaux sont sourds et les critiques d'art aveugle, j'émets un avis défavorable à votre vœu. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette réponse. Effectivement, l'exposition au Pavillon de l'Arsenal ouvre dès la semaine prochaine. Tout le monde pourra y aller. Merci pour cette réponse. Je propose qu'on vote sur le vœu, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Il y a une demande d'intervention pour le groupe républicains et libéraux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bien sûr.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Nous nous associons totalement à ce vœu, puisque l'une des questions que nous poserons à la fin de cette séance porte sur la vente d'une partie du patrimoine mobilier parisien. Que le mobilier évolue, c'est normal. Qu'il s'adapte par exemple aux nouvelles pratiques et aux enjeux climatiques, c'est très bien. Mais ça ne doit pas empêcher de respecter une certaine esthétique qui participe à l'identité de Paris, notamment à l'international. Que des bancs traditionnels avec des pieds et un dossier soient remplacés par des poutres plates qui ressemblent davantage à des travaux non terminés qu'à un véritable mobilier urbain, c'est extrêmement dégradant pour la Ville de Paris. Pour nous, c'est la façon dont vous traitez Paris et le mobilier parisien qui manifeste un désamour de Paris, et non ce texte qui reprend à notre avis les demandes des Parisiens.

Ensuite, le #saccageparis a beaucoup pointé du doigt ce nouveau mobilier affreusement inesthétique, et il me semble qu'il faille y prêter une grande attention. Certains dans votre majorité ont qualifié ce mouvement d'hashtag grotesque et haineux. Il n'y a rien de grotesque ou de haineux dans cet hashtag. Ce sont des photos qui parlent d'elles-mêmes, sans trucage ni retouche, des photos réalisées par tous Parisiens désireux de vivre dans une ville belle et propre, à hauteur des impôts qu'ils payent, tout simplement.

Ensuite, le vœu faisait référence à la minéralisation des grandes places parisiennes, et évidemment la place de la République, qui en est l'emblème. En discutant avec de nombreux riverains de la place, on avait déposé il y a quelques mois un vœu ici-même qui proposait un certain nombre d'aménagements de la place pour en faire un lieu de vie et de rencontre. Ce vœu a été refusé, donc les demandes des riverains n'ont pas cessé et il n'est pas étonnant que les réaménagements de la place de la République et sa végétalisation notamment soient à nouveau plébiscités au budget participatif.

Nous voterons donc ce vœu et nous sommes très heureux de reprendre ce combat que les Parisiens sont en train de mener. On aimerait vraiment que vous l'écoutez, pas seulement en recevant deux personnes, mais vraiment en écoutant toutes les demandes qui concernent l'esthétique parisienne. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Aurélien VERON.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, Conseiller de Paris

J'interviens parce que je trouve que le ton de ce vœu n'est pas du tout polémique, et qu'il cherche plutôt un consensus et à orienter votre réflexion. Or la réponse de Gauthier CARON-THIBAUT ressemble à la Pravda, avec un ton lapidaire, violent, et qui ne correspond pas du tout au ton du vœu de Pacôme RUPIN. Je prends sa défense, même s'il pourra le faire très bien lui-même après, parce que je trouve qu'il y a une vraie réflexion à mener. D'abord, la consultation qui s'est faite en parallèle de la consultation municipale a attiré deux fois plus de monde, ce qui est significatif. Aucune des deux n'est représentative, mais c'est significatif. Je pense que des gens de l'exécutif parisien sont d'ailleurs dans la réflexion suite à ces interventions, puisque les gens qui ont lancé cette consultation ont été reçus par Emmanuel GRÉGOIRE. Il y a bien une écoute de la Mairie de Paris sur ces remarques de design. Je suis désolé, mais les poubelles et tout le matériel Wilmotte ne correspondent pas à la qualité de design des Davioud qu'on a connus il y a plus d'un siècle. Il y a donc une vraie réflexion à avoir sur la cohérence demain entre le mobilier contemporain et le mobilier d'hier.

La connexion avec Aurélien VERON est coupée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je n'entends plus Aurélien. Je vous garantis que ce n'est pas la Pravda qui est intervenue.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

Je n'y suis pour rien, je vous le jure.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Mais il y a quand même une forme de censure qui s'exerce, celle des réseaux sociaux ou des réseaux tout court.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

Je gère mes fonds d'écran, mais je ne gère pas les connexions des uns et des autres.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On va laisser peut-être un instant à Aurélien, pour qu'il essaie de se reconnecter. Sinon on lui redonnera la parole. Je ne sais pas si le groupe communiste veut intervenir sur la Pravda. Je regarde si Aurélien ne s'est pas reconnecté. Je vois un signe travaux – d'embellissement. Je propose qu'on donne la parole à Pacôme RUPIN. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention avant que Pacôme réponde aux différentes interventions ? Non. Pacôme.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, député de Paris

Très rapidement, je savais évidemment que la majorité s'apposerait à ce vœu. Je ne suis pas surpris par ça. Par contre, je suis un peu surpris par les propos de notre collègue Gauthier CARON-THIBAUT. J'essaie de faire preuve dans ce Conseil de secteur de la plus grande ouverture possible. Je vote un certain nombre de délibérations. Il faut éviter les procès d'intention. Je pense que vous feriez mieux de ne pas balayer ces critiques d'un revers de la main. Je crois qu'elles sont assez répandues. Je les entends beaucoup. Il y a beaucoup de Parisiens qui les partagent, même d'ailleurs des Parisiens qui votent pour vous, mais qui trouvent que sur ce sujet-là, vous avez tort, et qui sont parfois choqués par les choix qui peuvent être faits. C'est tout. Je pense que c'est plutôt une remise en question. Je ne dis pas que tout ce qui est choisi dans l'esthétisme du mobilier urbain est mauvais ou moche, mais tout le monde s'accorde à dire quand même qu'il y a de très gros progrès à faire. Je veux bien que vous vous opposiez à ce vœu, mais je crois que le balayer d'un revers de la main comme vous le faites n'est pas très intelligent.

Vous dites que je n'aime pas Paris, parce que je fais ces critiques-là. Non, je pense qu'il y a différentes manières d'aimer Paris. Moi j'aime Paris avec ce côté patrimonial et historique. C'est ma manière d'aimer Paris. D'autres l'aiment avec des innovations. Je crois qu'elles ne sont pas heureuses. Je suis pour les innovations, mais quand elles sont du même niveau que ce que nous avons eu la chance d'hériter à Paris.

Quant au réseau souterrain, pardon, mais je ne vais pas prendre de leçon de la part de la majorité municipale qui a quand même mis dans son programme des forêts urbaines, alors que vous vous rendez compte aujourd'hui que vous n'allez pas pouvoir faire ces forêts urbaines parce que justement les réseaux souterrains ne le permettent pas. C'est l'hôpital qui se fout de la charité. Surtout qu'il y avait des jardins avant place de la République. Ce n'est donc pas un problème de réseau souterrain. On sait bien qu'il ne peut pas être partout, sur la place de la République, puisqu'il y a une station de métro. Mais on peut faire des jardins sur deux parties de la place de la République, puisqu'ils existaient auparavant. Avant

de me demander d'aller regarder une carte des réseaux souterrains, je vous renvoie d'abord cette recommandation à vous.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. On a récupéré Aurélien VERON. Je laisserai la parole à Gauthier pour la conclusion. Aurélien.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre, conseiller de Paris

Je ne sais pas si vous avez entendu, mais Emmanuel GRÉGOIRE a reçu les organisateurs de la consultation en parallèle. Il y a donc bien une recherche un moment des deux parties en présence pour trouver quelque chose qui aille dans le sens qui satisfasse un peu plus de monde. Je crois qu'il fallait défendre le design des réceptacles à vélo que Florent GIRY a défendu. C'est un design assez neutre, mais il n'y a pas de quoi s'emballer. En revanche, d'autres mobiliers interrogent beaucoup de Parisiens, de gauche comme de droite – je crois que ce n'est pas partisan –, sur ces traverses en bois et ces blocs grotesques. Je crois qu'il faut un peu temporiser. Je suis d'accord que les réseaux sociaux ont tendance à amplifier et à chercher l'affrontement. Je l'assume tout à fait moi-même, par exemple. Mais on est là en réunion municipale et j'aimerais de Gauthier CARON-THIBAUT un peu plus de sérénité vis-à-vis de Pacôme RUPIN. Je pense que l'échange mérite d'être un peu plus constructif. On est là pour ça.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je laisse la parole à Gauthier, puisque c'est lui qui répondait, pour une brève conclusion. Après, on votera. Tout le monde peut se rassurer sur le fait que la majorité entend les critiques, qui sont justifiées en partie. On aura l'occasion d'en discuter sur des projets concrets, plutôt que de manière globale ou théorique. Est-ce que Gauthier veut reprendre la parole pour répondre ? Et on arrêtera l'allitération. On aura beaucoup de débats à mener – peut-être qu'on les mènera au Pavillon de l'Arsenal – sur les différents aménagements de cette mandature. Gauthier.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

Je dirai deux petits mots, Monsieur le Maire. Je pense qu'Aurélien VERON, quand il me fait le reproche de ne pas savoir me tenir au Conseil d'arrondissement, au Conseil de secteur, je pense qu'il a fait le même reproche à l'intégralité de son groupe quand, de manière fort peu républicaine lors du dernier Conseil de Paris, les élus de son groupe se sont affichés avec des panneaux ou des fonds d'écran #saccageparis. On pourrait discuter longuement de cela, en termes de positionnement et de savoir-être, en bon républicain dans une assemblée.

On ne va pas beaucoup plus polémiquer sur ce vœu. Le vœu finit en disant qu'il privilégierait l'installation d'un mobilier classique historique typiquement parisien et non d'éléments modernes inesthétiques. Je pense que derrière ça, on peut lire que vous nous demandez de mettre du joli mobilier parce que nous n'en mettons que du moche. Je pense que la question de l'esthétique est quelque chose qui doit être traitée de manière raisonnée, pas par une consultation qui est ouverte à tous les vents sans savoir qui il y a derrière, sans analyse professionnelle du questionnaire et des réponses.

Je vous ai rappelé ce qui est mis en œuvre aujourd'hui par la Ville de Paris pour pouvoir justement permettre d'avoir cette consultation raisonnée, qui mobilise à la fois les habitants, les associations et des experts qui peuvent aussi à un moment donné pointer du doigt des choses qui semblent être connues par certains, mais qui finalement s'avèrent être des éléments faux. Je pense que l'histoire des kiosques est typique, sur ce sujet. Tout le monde s'était élevé, disant que les kiosques c'était l'histoire de Paris, mais finalement, quand on regarde un petit peu l'histoire des kiosques, c'était peut-être la très courte histoire de Paris et que le rapport à l'esthétique de la ville était peut-être fort limité. Je vous ai juste rappelé cela, peut-être de manière un peu véhémence, mais j'ai toujours du mal avec des débats d'experts qui disent savoir ce qui est beau et ce qui est laid.

Je souhaite rappeler à Pacôme RUPIN, puisque j'étais en partie en charge aussi de la réflexion autour de la réhabilitation de la place de la République, que cette place était effectivement végétalisée, mais qu'il y avait de l'herbe en jardinière haute, et non pleine terre. C'est toujours la même question de la végétalisation en pleine terre qui se pose, dans des endroits qui le peuvent ou qui ne le peuvent pas. Comme l'a dit Ariel, à chaque fois que nous avons la possibilité de végétaliser en pleine terre et d'éviter les jardinières, nous le faisons. À chaque fois que nous en avons les autorisations par les ABF, nous le faisons. Ça n'est pas toujours le cas, ni dans un sens ni dans l'autre. Parfois, nous ne pouvons pas ou certains autres acteurs ne le veulent pas. On est donc obligés aussi d'avancer avec ces éléments-là. Il serait bon de ne pas faire comme si cela n'était pas su. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je propose de conclure le débat. En matière de fonds d'écran et d'esthétisme, je pense que Gauthier CARON-THIBAUT a clos le débat. Lors des prochains vœux, on va peut-être trouver des consensus. On en a aussi dans cette majorité. Je pense que tout le monde aime Paris. Ce n'est pas faire insulte à quiconque ici de dire que tout le monde aime Paris, dans l'opposition comme dans la majorité. On l'aime chacun à sa façon. On a cinq ans pour le montrer de manière concrète.

Je vous propose qu'on passe au vote, si vous en êtes d'accord. Qui vote contre ? Je vais laisser la Directrice générale des services m'aider pour compter. Vous avez raison de demander le compte de ces votes. Est-ce que Catherine ARRIAL peut

nous donner le résultat ? Je laisse Catherine ARRIAL compter les votes contre. Qui s'abstient ? Est-ce qu'il y a des non-prises part au vote ? Je vous remercie. On suppose que tous les autres votes sont pour. Il y a cinq votes pour. Je vous remercie. Le vœu est rejeté à la majorité. Madame la Directrice générale des Services va annoncer le score.

Catherine ARRIAL, Directrice générale des Services

Il s'agit de 19 contre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Il s'agit de 5 pour et 19 contre.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité : 5 pour (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, P. Rupin) et 19 contre.

V PC 2021 19 Vœu au Maire de Paris Centre relatif à la déclaration de Paris Centre et de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+ – Présenté par Monsieur Pacôme Rupin, pour le groupe Indépendants et progressistes

V PC 2021 20 Vœu présenté par les élu·e·s du groupe Paris en Commun relatif à la déclaration de Paris Centre comme « zone de liberté LGBTQI+ »

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On passe au vœu suivant, présenté par Pacôme et qui va je crois faire l'objet d'une unanimité, après une réécriture. La parole est à Pacôme RUPIN. On commentera ensuite.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, député de Paris

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Chacun peut aimer Paris à sa manière, mais chacun doit surtout pouvoir aussi l'aimer comme il l'entend. Malheureusement, depuis plusieurs mois et années, on voit en Europe des régressions dans les droits pour les LGBTI, notamment avec ces soi-disant zones libres d'idéologie LGBTI ou qui ont adopté des chartes régionales de droits de la famille appelant directement à des mesures discriminatoires contre toutes autres forme de famille que celle dite traditionnelle. Je vais retirer ce vœu au bénéfice du vœu présenté par votre groupe.

Je souligne quand même que c'est à l'initiative d'un Député européen français du groupe Renaissance, Pierre KARLESKIND, que le Parlement européen a voté à une très grande majorité une résolution fortement symbolique pour faire de l'ensemble de l'Union européenne une zone de liberté LGBTQIA+, déclarant que les personnes LGBTIQ, partout dans l'UE, devraient jouir de la liberté de vivre et de

montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans craindre l'intolérance, la discrimination ou la persécution.

Je profite de saluer tout ce que fait la Ville de Paris à ce sujet. Je sais qu'elle fait beaucoup, dans le soutien aux associations, dans la tenue des gay games en 2018, dans le plan d'action parisien « Paris est fière » et dans la désignation de la lutte contre le sexisme et les LGBT phobies comme les grandes causes parisiennes en 2019.

Je lis la réaction d'Audrey PULVAR concernant le terme. J'ai même dans mon vœu quatre ou cinq termes différents. Il va falloir qu'on se mette d'accord à ce sujet. En tout cas, il était important d'affirmer cela, même si c'est déjà le cas. En tant qu'ancien militant LGBT – terme employé encore il y a quelques années –, je suis très fier d'être dans une Ville qui peut se targuer d'être une zone de liberté LGBTQIA+. Merci, Monsieur le Maire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette présentation. La parole est à Gauthier CARON-THIBAUT pour répondre au nom du groupe de l'exécutif.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

Merci, Monsieur le Maire. C'est une réponse que je porte avec Catherine TRONCA en tant que co-président du groupe Paris Centre En Commun. Monsieur RUPIN, je vous trouve bien meilleur quand vous présentez des vœux qui s'appuient sur des réalités objectivées et non sur des jugements à l'emporte-pièce. Merci de ce vœu, qui montre que cette cause pour plus d'égalité fait son chemin de manière trans-partisane. Vous voyez, cher Aurélien VERON, que je peux aussi progresser.

Les zones anti-LGBT, comme vous l'avez rappelé, sont une véritable source d'inquiétude pour tous les combattants de l'émancipation, mais aussi pour tous les Européens qui souhaitent mettre la liberté tout autant que l'égalité au cœur de leur construction. C'est la raison pour laquelle, s'il est important de déclarer que notre secteur, que Paris est une zone de liberté, il est aussi important d'envoyer des messages forts à l'international, tant pour les gouvernements réactionnaires qui piétinent nos droits que pour les militants qui ont besoin d'un soutien transfrontalier. C'est tout le sens de la récente création du Paris Prize et de l'admission de Paris dans le Rainbow Cities Network.

C'est pourquoi le Conseil de Paris a également récemment très largement fait part de son soutien aux LGBTQI+ polonais par une prise de position officielle, un déplacement de l'Adjoint à la Maire, Jean-Luc ROMERO, et par la reconnaissance de la justesse du combat qui est mené par l'association Atlas Nienawiści en lui remettant le prix international LGBTQI+ de Paris. Cette association dresse un état des lieux de ce qui se passe dans les zones déclarées anti-LGBT.

Mais vouloir faire des zones de liberté, c'est aussi inviter les collectivités à porter haut et fort les revendications des LGBTQI+ là où elles vivent directement, notamment face aux pouvoirs publics en face. C'est donc également inviter aujourd'hui le gouvernement à ouvrir la PMA à toutes, interdire purement et simplement les thérapies de conversion – pas uniquement une circulaire – et améliorer les droits des personnes trans.

C'est le sens du vœu que nous avons également déposé sur le même sujet à l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'homophobie. Ce vœu est déposé en conscience par le groupe Paris Centre En Commun, sur proposition du Maire, car il ambitionne d'être adopté à l'unanimité du Conseil, non par hégémonie politique mais – je tiens à rassurer mes collègues de la majorité – pour montrer que c'est l'ensemble de la Mairie de Paris Centre qui est uni derrière les droits des personnes LGBTQI+, sans chercher à faire de ces prises de position, qui individuellement peuvent différer selon nos groupes politiques respectifs, des enjeux à polémiques.

Comme nous avons eu l'occasion d'échanger à ce sujet, Monsieur RUPIN, afin de pouvoir garder cette dimension de soutien unanime de la Mairie de Paris Centre, je vous propose de retirer votre vœu pour que seul ce vœu puisse être retenu et adopté, je l'espère, à l'unanimité par notre Conseil. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre

Comme je l'ai dit, il n'y a aucun problème. Je suis ravi que ce vœu ait été récrit par la majorité, ce qui permet un maximum de votes au Conseil de Paris Centre, puis au Conseil de Paris. Merci beaucoup pour ça.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Shirley WIRDEN.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

On va voter ce vœu, dans la dynamique que précise Gauthier et dans le cadre de l'élan international de solidarité face à ces politiques LGBTphobes, menées notamment en Pologne, mais, je vous le dis, un peu à contrecœur, du fait de devoir réutiliser ce terme douteux de zone de liberté. Pour nous, il n'existe pas concrètement, dans le droit, des non-zones de liberté pour les LGBT. Si les motivations sont nobles, je pense qu'on doit rester prudents face à ces pièges que nous tendent les discours réactionnaires. Reprendre ce terme qui vient de Pologne nous met mal à l'aise. Je pense qu'on aurait pu soutenir cet élan d'une autre manière. Je sais qu'une série de mesures de la Ville de Paris est à venir. Je pense qu'elle sera bien plus salubre que ce terme de zone. De la même façon,

comme cela a été dit, je répète que le gouvernement a de nombreuses mesures à prendre, de longue date réclamées par les associations, comme l'interdiction des thérapies de conversion, mais aussi la PMA, afin d'œuvrer concrètement aux droits LGBTQIA+.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Julien ROUET.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Monsieur CARON-THIBAUT, si vous vouliez une unanimité, il aurait fallu nous consulter aussi. Peut-être qu'on aurait pu faire des propositions. Notre Conseil est désormais saisi d'un seul vœu pour déclarer Paris Centre et Paris comme zone de liberté LGBTQI. Ce vœu se base sur la situation notamment polonaise. Ce qui se passe dans certains pays de l'Est de l'Europe est en effet inquiétant. Déclarer en Pologne des zones libres de l'idéologie LGBT est non seulement indigne, mais même dangereux. Ayons une pensée pour les victimes de ce qui s'est passé en Tchétchénie et de ce qui s'y déroule encore, ce qui s'est passé aux portes de l'Europe, qu'on a dû observer dans l'impuissance et qui arrivera peut-être un jour au sein de l'Union. À cela, le Parlement européen s'est fermement opposé, comme vous l'avez dit, en votant le 11 mars une résolution déclarant l'Europe comme une zone de liberté LGBTQI. Le groupe du PPE a largement voté en faveur de cette résolution, notamment notre Députée européenne de Paris Agnès EVREN.

Le vœu proposé aujourd'hui souhaite condamner ce qui se passe dans un pays étranger en l'appliquant chez nous, en France, en faisant de Paris une zone de liberté LGBTQI. Même si nous comprenons les raisons amenant à cette proposition, nous ne pouvons y souscrire pour différentes raisons. Tout d'abord, la France est une et indivisible. Il n'y a pas des zones de liberté et des zones de non-liberté, comme vient de la dire Shirley. Ainsi, en votant ce vœu, une personne se trouvant à Paris serait en zone de liberté LGBTQI, mais ne le serait plus en passant le périphérique. Notre conception de la France n'est pas celle-là. Pour nous, toute la France est zone de liberté pour tous, et le Parlement européen l'a rappelé pour toute l'Europe. Enfin, Paris est-elle dans la réalité une zone de liberté LGBTQI ? Des couples de même sexe, les transgenres, les drags sont-ils en sécurité lorsqu'ils vont dans certains quartiers de Paris, où non seulement règne l'homophobie mais pire, s'y étend ? Pensez-vous qu'ils peuvent simplement s'y promener main dans la main sans essuyer des insultes homophobes, voire pire ? La Covid nous a fait oublier la vie d'avant, mais nous n'avons pas oublié les agressions homophobes en plein cœur du Marais il n'y a même pas un an. Nous avons à cette occasion proposé un vœu appelant à renforcer la sécurité dans le centre. Vous l'aviez rejeté. Enfin, Paris est-elle une zone de liberté LGBTQI lorsque le gouvernement envoie

cinq cars de police pour arrêter des militants, pas plus tard qu'hier, journée de lutte contre l'homophobie, qui militaient en faveur des réfugiés LGBT ?

Pour toutes ces raisons, notre groupe ne peut voter en faveur de ce vœu. Parce que l'homophobie montrée en Pologne et partout dans le monde nous est insupportable, nous ne voterons pas contre ce vœu. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette explication de vote. Je vais donner la parole à Raphaëlle. Ensuite, je donnerai une explication de vote pour les membres de ce Conseil. Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère déléguée de Paris Centre, conseillère de Paris

Merci beaucoup, chers collègues, pour l'ensemble de vos interventions, qui me touchent énormément, à la fois en tant que petite-fille de Polonaise et élue LGBT moi-même. Je trouve qu'il est important aujourd'hui de pouvoir se dire qu'on a toutes et tous à cœur de lutter contre les discriminations mais aussi contre les violences dont sont victimes les personnes qui choisissent de vivre leur amour, au grand jour ou pas, dans une Ville qui s'engage en tout cas pour faire cesser les violences et les discriminations. On ne décrète bien entendu pas que Paris est une zone dans laquelle l'ensemble des violences et des discriminations disparaissent. Par contre, je pense qu'on peut réaffirmer à quel point nous souhaitons que nos politiques publiques et que notre manière de gérer la ville permettent à tous et toutes de s'épanouir et d'y vivre librement. Les écologistes soutiennent bien entendu ce vœu à Paris Centre, et soutiendront les initiatives allant dans le même sens au Conseil de Paris. Je remercie Monsieur le Député de retirer le sien. Je trouve que c'est une démarche extrêmement constructive.

Mais j'en profite, comme à mon habitude, en tant que militante féministe, dès qu'il y a un député sous la main, pour lui rappeler que la PMA pour toutes est un engagement de campagne des différents partis au pouvoir depuis 2006 et que nous attendons toujours. Je vous remercie d'avance.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Raphaëlle.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, député de Paris

Monsieur le Maire, je peux répondre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Très rapidement, merci.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre, député de Paris

J'ai une bonne nouvelle pour Raphaëlle RÉMY-LELEU. Vous savez qu'on met malheureusement parfois trop de temps au Parlement. J'ai beaucoup demandé au gouvernement à ce que la dernière lecture arrive. Elle arrive. La lecture définitive sera là en juin. La PMA sera donc votée une bonne fois pour toutes en juin à l'Assemblée nationale. Cela aurait été plus rapide si le Sénat avait souhaité se mettre d'accord avec nous.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. C'est une bonne nouvelle. Mais on va quand même attendre le mois de juin et l'adoption définitive pour fêter ça.

On a eu beaucoup de prises de parole. Je voudrais simplement dire que j'entends tout ce qui a été dit sur la symbolique des zones. Bien entendu, il n'y a pas de zones de liberté et elles doivent s'étendre à tout le territoire. Mais le sens du vœu, même si je doute qu'il modifie immédiatement ou définitivement la situation des LGBT polonais, c'est l'affichage de la solidarité de Paris Centre – cette question nous touche peut-être plus qu'ailleurs – et demain du Conseil de Paris. La solidarité d'une grande ville comme Paris compte quand même dans le concert international, et c'est une voix qui s'ajoute aux autres. C'est symbolique et ça n'a pas de force effective en droit. Dans ce sens, je suis content de l'unanimité pour le but recherché.

Je voudrais laisser la parole à Yohann ROSZÉWITCH, qui aurait pu rapporter ce vœu ou s'exprimer. Il va donner une explication de vote.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vous informe que je ne prendrai pas part au vote de ce vœu, celui-ci traitant, en particulier dans ses considérants, de la politique publique de lutte contre les LGBT-phobies au niveau national et international, objet de mon engagement professionnel, comme vous le savez peut-être. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je me permets de dire qu'on est très heureux que Yohann ROSZÉWITCH ait cet engagement professionnel et en tant qu'élus, même si parfois cela lui vaut de devoir se tenir en retrait du débat. On sait que ce qu'il fait tous les jours compte encore plus.

Je vous propose qu'on passe au vote de ce vœu. Qui vote contre ? Il n'y a aucun vote contre. Vous l'aviez déjà indiqué. Un élu ne prend pas part au vote. Qui s'abstient ? Il y a quatre abstentions. Qui vote pour ? Je vous remercie. Cela permettra à Catherine ARRIAL de vérifier si le compte est bon. Il y a 19 pour. Le vœu est adopté. Je vous remercie.

Le vœu PC 2021 19 est retiré.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu PC 2021 20 est adopté à la majorité moins quatre abstentions (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello), 1 élu ne prend pas part au vote (Y. Roszëwitch).

V PC 2021 21 Vœu concernant l'affichage libre à Paris déposé par Raphaëlle Rémy-Leleu au nom du groupe écologiste de Paris Centre

V PC 2021 23 Vœu déposé par Shirley Wirdden et Luc Ferry pour le groupe communiste et citoyen, relatif à l'affichage politique

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose qu'on poursuive avec les vœux, qui sont nombreux. Deux vœux concernent l'affichage. Je donne la parole au groupe écologiste. Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère déléguée de Paris Centre, conseillère de Paris

Jamais deux sans trois. Je vous présente simplement le vœu tel que nous l'avons déposé. Il s'agit d'un vœu sur l'affichage public, qu'on appelle également affichage libre, encadré par plusieurs dispositions, notamment du code de l'environnement. Pourquoi nous avons souhaité proposer ce vœu ? Parce que nous sommes actuellement dans une phase de grand débat sur la gestion de l'espace public et notre réappropriation commune de cet espace public, qu'il s'agisse des terrasses, de la végétalisation ou même de l'esthétique. Je crois que le fait de faire de l'espace public un espace public au sens véritablement habermassien du terme, en permettant l'expression des opinions et l'information des associations, par exemple, fait partie des enjeux importants qu'on aurait tort de sous-estimer. Il y a des dispositions qui font que, dans chaque commune, on est censé avoir un affichage libre qui permette à chacun et chacune d'afficher ce qu'il souhaite dans l'espace public, en respectant bien sûr les règles habituelles, non de bienséance, mais de non-discrimination, de non-appel à la violence, etc.

Paris a malheureusement une mauvaise réputation en la matière, parce que, trop souvent, ces panneaux manquent ou sont mal recensés. Un gros effort a été fait depuis plusieurs années. Ce vœu vise à continuer cet effort et à le mettre véritablement en place au sein de notre nouveau secteur en recensant les panneaux, en veillant à leur bon entretien et en permettant à chacun et à chacune de se saisir de cet outil de démocratie dans l'espace public.

C'était une présentation très rapide, mais si vous avez des questions plus détaillées au sujet des différentes dispositions, je suis bien entendu là.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je vais donner la parole à Shirley, pour présenter un autre vœu sur un sujet très proche.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est effectivement très proche. Je m'inscris dans la continuité de ce que vient de dire Raphaëlle. Notre vœu a un objectif très clair et assez simple : contribuer à gérer au mieux l'affichage dans l'espace public en créant un meilleur équilibre entre la nécessité de l'expression politique associative, la dynamique écoresponsable et l'aspiration des habitants à avoir un espace public plus aéré, étant donné que ces derniers mois on a vu beaucoup notre rue tous les jours et qu'on était un peu confinés dans cet espace réduit. Je comprends que ces envies d'aération de l'espace public se formulent. L'emplacement des panneaux d'affichage libre à Paris est encore flou. On demande donc une cartographie, un état des lieux pour mieux les situer et comparer avec les dispositions réglementaires dont parlait Raphaëlle, qui définissent un certain nombre de panneaux libres à mettre à disposition en fonction du nombre d'habitantes et d'habitants. Dans le cas où l'état des lieux révélerait une nécessité d'ajouter des panneaux, on propose de le faire en concertation avec les conseils de quartier afin que ces emplacements soient choisis en bonne intelligence et toujours dans cet esprit démocratique. Les élections présidentielles et législatives arrivent à grand pas et elles rendent nécessaire cet état des lieux, puisque le collage reste une pratique militante et démocratique essentielle, mais doit s'effectuer dans les meilleures conditions et s'adapter aux nouvelles aspirations et réalités. J'insiste : l'objectif premier n'est pas du tout d'ajouter des panneaux pour ajouter des panneaux, mais bien de clarifier leur emplacement et leur nombre afin de pouvoir aller vers un collage politique et associatif raisonné et plus clair pour tout le monde. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Shirley. Je propose de donner la parole à Boris JAMET-FOURNIER au titre de la participation citoyenne, et à Dorine BREGMAN au titre de la propreté de l'espace public.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris Centre, conseiller de Paris

Merci beaucoup. Je vais prendre la parole et je laisserai évidemment Dorine compléter, si elle le souhaite. Je ne citerai pas HABERMAS. Cela dit, merci pour cet exposé brillant et concis. Ces deux vœux concernent l'expression citoyenne, politique ou non. C'est un sujet véritablement au cœur du projet qu'on a collectivement porté devant les électrices et les électeurs l'année dernière. Ça s'incarne de multiples façons. Je ne vais pas y revenir. On en a beaucoup parlé dans ce Conseil.

Je tiens donc à remercier Shirley et Raphaëlle, ainsi que leur groupe, pour ces vœux et pour ces présentations concises et convaincantes, et toutes les personnes qui ont contribué à ce que nous trouvions une formulation qui puisse satisfaire le groupe Paris En Commun. Par rapport aux versions originales, il y a eu quelques ajustements qui nous permettent aujourd'hui avec le groupe Paris En Commun de voter favorablement ces vœux.

Ce sujet de l'expression citoyenne nous est très cher. Je sais d'ailleurs qu'Anouch TORANIAN, en charge de ce sujet auprès de la Maire, projette de mieux faire connaître les modalités d'utilisation de ces panneaux via les outils de communication de la Ville. Shirley, tu as rappelé qu'on n'est pas dans une période neutre. Il faut faire connaître les possibilités d'expression citoyenne et politique qui existent, en lien avec les conseils de quartier et la Maison de la vie associative et citoyenne. Ce sont vraiment les acteurs légitimes de la démocratie de proximité, d'autant plus que nous commençons dès demain les premières réunions avec les conseils de quartier. On est donc dans les starting-blocks. Il faut, pour cette expression citoyenne de proximité, pouvoir prendre les décisions au plus près possible de là où elles s'appliquent.

Cela dit, comme l'a mentionné Raphaëlle, ce souci d'expression citoyenne ne date pas d'hier. Une délibération du Conseil de Paris de juin 2015 visait déjà à développer de nouveaux supports pour tendre vers l'obligation légale qui s'impose à Paris, avec des expérimentations en matière d'affichage traditionnelle et d'affichage numérique dans le 18^e arrondissement. Aujourd'hui, selon les chiffres que nous avons à disposition, on aurait 302 panneaux associatifs présents au total sur le territoire parisien, ainsi que quelques panneaux supplémentaires pour les conseils de quartier, sous vitrine, majoritairement installés sur les murs des équipements publics. En tout, cela ferait 720 mètres carrés d'affichage. Mais pour Paris Centre, du fait de la fusion des quatre arrondissements, la situation nécessite d'être clarifiée et semble à ce stade relativement hétérogène, puisque les 3^e et 4^e arrondissements seraient mieux dotés que les deux premiers. Mais c'est le travail qu'a entrepris la direction générale des services de la Mairie de Paris Centre, à savoir un recensement des panneaux existants afin de proposer de nouvelles implantations cette base, en cas de nécessité. Une fois cet état des lieux réalisé, nous transmettrons évidemment ces données pour publication sur le site open data de la Ville, puisque nous nous engageons à ce que les informations soient les plus actualisées et disponibles possibles.

Je ne sais pas si Dorine voudra compléter, mais je dois dire que, si cette expression citoyenne est absolument primordiale, il faut quand même mentionner que nous sommes globalement dans une volonté générale de désencombrement de l'espace public – c'est un objectif fort, comme l'a dit Shirley. Il faut donc équilibrer les priorités. Je pense que les citoyennes et citoyens de Paris Centre ne comprendraient pas une augmentation importante du nombre de panneaux à l'heure où on essaie de désencombrer l'espace public.

D'ailleurs, il faudra veiller à ce que ces évolutions possibles n'entraînent pas des dérives, notamment avec des marques commerciales qui s'approprieraient ce nouvel espace. On sait qu'elles sont particulièrement agressives. On lutte contre l'affichage sauvage. Il faudra veiller à ne pas offrir un terrain trop facile d'accès à ces marques qui, bien souvent, souillent nos murs. C'est un point sur lequel ma collègue Dorine sera absolument vigilante, avec l'ensemble des personnes qui s'emploient à travailler sur la propreté de Paris. On sait combien c'est un sujet important et difficile.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Absolument.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Effectivement, du point de vue de la propreté, il est heureux qu'on trouve des façons de mettre fin à l'affichage illégal. Ce terme d'affichage sauvage donne l'impression qu'il s'agirait d'affichage commercial ou d'expression, d'une forme de prise en main de l'espace public. En fait, tout cela est illégal. Soyons très clairs. La volonté de la Mairie de Paris Centre est tout à fait en adéquation avec celle de l'adjointe à la Maire de Paris, Colombe BROSSEL. C'est évidemment de mettre fin à l'affichage illégal. S'agissant de l'affichage associatif et politique, on peut penser que l'inventaire des panneaux existants et la mise en œuvre le cas échéant de panneaux supplémentaires est une bonne solution pour lutter contre l'affichage illégal. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup pour ces interventions. Je confirme qu'on souhaite donner toute sa place à l'expression citoyenne sans donner trop de place à l'affichage. C'est l'intention de ce vœu. Julien ROUET demande la parole.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

On va voter pour ces deux vœux. Je vous avoue que je viens de Saint-Germain-en-Laye où il y a des panneaux d'affichage d'expression politique et des panneaux d'affichage associatifs. Cela m'a toujours fait bizarre de ne pas en voir à Paris. Ça permet effectivement à tout le monde de pouvoir coller et ça met aussi un peu de sel lors d'une campagne électorale. C'est important. Nous voterons donc pour.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je crois que personne n'a dit qu'il n'y en avait pas à Paris. Je tiens simplement à corriger cela. Il y en a même pas mal dans le centre. Mais comme les quatre arrondissements viennent d'être réunis, l'inventaire est en cours. On sait d'ores et déjà qu'il y en a pas mal, notamment dans l'est de Paris Centre. Comme l'a dit Boris JAMET-FOURNIER, dès qu'on aura les données précises, on

les mettre en open data. Il est d'ores et déjà certain qu'il y en a. S'agit-il de deux vœux ou d'un seul vœu ?

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère déléguée de Paris Centre, conseillère de Paris

On vote les deux vœux. Je vais d'ailleurs répondre à ce qui a été dit. Merci à toutes et tous pour vos avis positifs en la matière. Merci également à la direction générale des services de Paris Centre ainsi qu'à Boris d'avoir exposé à nouveau brillamment la méthode déjà proposée au sein de ce vœu. Nous sommes parfaitement d'accord. C'est bien pour cela qu'on propose d'abord de faire le bilan, d'améliorer le cas échéant et de publier tout ça de manière extrêmement transparente, pour que l'ensemble des citoyens, des citoyennes et des associations puissent s'en saisir. Ce sera très bien. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. On vote du coup les deux vœux. Le premier vœu est celui présenté par le groupe écologiste. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté à l'unanimité. Concernant le vœu présenté par le groupe communiste et citoyen, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Les deux vœux sont votés à l'unanimité. Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, les deux vœux sont adoptés à l'unanimité.

V PC 2021 22 Vœu pour l'acquisition de l'immeuble du Tango, déposé par le groupe Paris en Commun

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons au dernier vœu, présenté par le groupe Paris En Commun, qui concerne le Tango. C'est Gauthier CARON-THIBAUT qui le présente.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

Monsieur le Maire, c'est encore moi. Comme vous avez pu le lire dans le vœu qui vous a été présenté, peu importe la manière dont on aime Paris, mais ce qui est sûr c'est qu'on y vient pour y vivre, pour être soi-même et pour y danser. Le 11 rue au Maire est un immeuble que certains connaissent bien et qui mixe bien ces trois vocations, à la fois des logements, une boîte de nuit historique qui remonte au 19^e siècle, et un lieu emblématique de la communauté LGBTQI+, le fameux Tango, la Boîte à frissons.

Cet immeuble est mis en vente et cela jette des doutes sur l'avenir de ces trois vocations : vente à la découpe, transformation en Airbnb, expulsion de la boîte de nuit en rez-de-chaussée. Nous avons décidé de nous mobiliser sur ce sujet. À

dessein, nous nous sommes rapprochés des propriétaires et nous avons engagé des discussions en vue d'acquérir le bien, avec le souhait d'y maintenir le rôle qu'il joue dans le centre de Paris, dans la capitale, à la fois la vocation d'héberger, de permettre une vie nocturne mais également de permettre à la communauté LGBTQI+ de continuer à se rencontrer. Les négociations sont toujours en cours. Parallèlement, nous avons été mis au courant de la constitution d'un collectif qui souhaite continuer à faire vivre le Tango, le Tango 3.0, tout en élargissant ses activités culturelles, festives et solidaires. Pour toutes celles et ceux qui allaient danser dans ce lieu avant la période de crise sanitaire, c'est donc une promesse de renouveau pertinente, que nous soutenons pleinement.

Aussi, et au regard de l'intérêt de l'acquisition de cet immeuble, tant pour faire du logement social que pour maintenir un élément de la nuit LGBTQI+ à Paris, nous souhaitons, par ce vœux, demander à la Ville de Paris de mettre tout en œuvre pour permettre l'acquisition de l'immeuble du 11 rue au Maire. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Il y a des vœux symboliques, et d'autres très concrets comme celui-ci. On a besoin des deux. Je vois deux demandes d'intervention, de Julien ROUET et Pacôme RUPIN.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu me tient particulièrement à cœur. Vous savez que j'ai suivi attentivement ce dossier. J'avais pris contact avec votre cabinet à ce sujet dès que j'ai appris la fermeture possible du Tango. Je vous avais d'ailleurs rendu hommage lors d'un précédent Conseil, reconnaissant que vous vous étiez mobilisés pour son sauvetage. Ce vœu me touche particulièrement. Je remercie mon président Aurélien VERON de me laisser répondre au nom de notre groupe, car lorsque je pense au Tango, je ne peux pas m'empêcher de me souvenir de toutes les soirées que j'ai pu y passer, ces soirées hors du temps où nous laissons nos problèmes à la porte, ces soirées où tout le monde se mélange, dans la joie et la bonne humeur, qu'on soit gay, lesbienne, bi, transgenre, drag et hétéro. C'était un lieu ouvert à tous. Le Tango est une institution créée rue au Maire en tant que bal nuisette en 1896, remontant même à 1725. Il est devenu ce que nous connaissons aujourd'hui en 1997, lorsqu'il a été repris par la taulière Madame Hervé, à qui je souhaite rendre hommage, ainsi qu'à toute son équipe. Un lieu est toujours à l'image de ses organisateurs. Et nous connaissons tous le grand cœur d'Hervé, qui se bat non seulement pour ce lieu mais aussi pour toute la communauté LGBTQI.

Nous voterons ce vœu avec plaisir. Je n'ai d'ailleurs pas eu besoin de convaincre mes collègues qui connaissent l'importance de ce lieu emblématique du centre de Paris. Des questions se posent toutefois sur la situation spécifique du Tango. Je suppose que si nous votons ce vœu, c'est que la situation n'est pas réglée. Quand

le sera-t-elle ? À combien la Mairie compte racheter l'immeuble et devra-t-il être rénové ? Le vœu parle effectivement d'une gestion associative. Pouvez-vous me confirmer que cette gestion sera indépendante et que la Mairie laissera la liberté de gestion ? Est-ce que d'autres acquéreurs se sont positionnés pour la reprise ? Enfin, il est important de sauver le Tango et la Boîte à frissons. Mais qu'en est-il du Marais gay ? Nous en avons déjà souvent parlé ensemble. À mon sens, il est important de sauver le Marais et les lieux emblématiques de ce quartier, mais la Mairie ne pourra pas faire ce qu'elle fait pour le Tango pour tous ces endroits. Comment pouvons-nous arrêter l'hémorragie de ce quartier ? Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je laisse Pacôme RUPIN intervenir, puis il y aura une réponse.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Je soutiens de tout cœur ce vœu. Je veux vous remercier. Je rejoins ce que vient de dire Julien ROUET. C'est un lieu évidemment emblématique pour la communauté LGBT. Nous sommes nombreux à y avoir passé de très nombreuses soirées, et ça fait partie des lieux qui ont permis de vivre librement notre orientation sexuelle, pour beaucoup. Je trouve que le fait que la Ville de Paris s'en préoccupe et essaie de faire en sorte que ce lieu puisse continuer à exister me paraît tout à fait positif. C'était simplement pour dire que je soutiens ce vœu, que je vote pour et que je vais devoir vous laisser, parce que je dois retourner en séance, qui a repris à 21 h. Bonne soirée à toutes et à tous. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Pacôme. Bonne séance. Je vais laisser Gauthier donner quelques réponses.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

Merci, Monsieur le Maire. J'ai l'impression que ce dessine sur ce vœu une unanimité. Bien évidemment, je ne peux que m'en réjouir. Je vais essayer de répondre aux interrogations de Julien ROUET sur le sujet. Je ne vais pas pouvoir tout dire, puisque vous posez des questions qui font référence aux négociations en cours. Pour l'instant, on ne va peut-être pas trop parler des potentiels acheteurs, des offres de prix. Vous vous doutez que, comme quand vous voulez acheter un appartement, il y a des offres, des contre-offres et d'autres acquéreurs potentiels. Il y a des possibilités juridiques qui s'ouvrent à nous, mais parfois non. Pour l'instant, on va encore garder un peu le secret sur ce sujet.

Sur la question de l'animation du lieu, nous n'avons effectivement pas vocation à en être l'animateur. Nous souhaitons que le local du Tango soit maintenu en local et qu'il soit loué à des animateurs qui prendront en charge ce lieu, comme ce qu'on appelle maintenant un tiers lieu. Yohann ROSZÉWITCH, avec sa casquette

de vie associative et de lutte contre les discriminations, aura à cœur de mener à bien la rencontre entre ce lieu et les preneurs. Je mentionnais effectivement l'existence de ce collectif Tango 3.0 qui s'est déjà beaucoup mobilisé, réunissant quelques associations dans un format coopératif. C'est donc plutôt quelque chose de relativement intéressant. Il faudra qu'on regarde bien évidemment l'intégralité des offres et des souhaits, mais ce ne sera pas une gestion municipale, et nous souhaitons que ça reste un lieu-dit communautaire, animé par des associations de la communauté LGBTQIA+.

Vous aviez posé également d'autres questions sur ce que nous pouvons faire pour les autres lieux qui sont amenés à fermer dans le centre de Paris, dans le Marais. Je laisserai mes collègues Yohann et Dorine donner des éléments de réponse. Sur la question du maintien des commerces de proximité, nous travaillons actuellement sur la révision du PLU. Il y aura donc de nouveaux outils à créer pour maintenir ces commerces. Il faudra peut-être aussi qu'on puisse à un moment donné modifier la loi – il est dommage que Pacôme RUPIN soit parti – puisque nous pouvons préempter les murs, mais la question de la préemption des baux commerciaux est beaucoup plus compliquée, puisque la loi Dutreil fait que quand nous préemptons des baux, nous devons les revendre au prix d'achat aux titulaires des baux, tout ça dans une durée d'un an, en assumant la gestion économique du lieu, donc les salaires et l'activité, pendant l'année qui s'écoule. Ce n'est pas vraiment le rôle d'une Ville de faire ce genre d'action. Ce sont donc à la fois des éléments dans le cadre du PLU qui nous permettront de protéger un certain nombre de commerces, et des éléments législatifs à modifier pour pouvoir à terme être plus efficace sur les cessions de baux. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette réponse. En l'occurrence, on ne peut pas tout préempter, mais dans cette affaire, ce n'est pas une préemption. Gauthier a raison de ne pas tout dévoiler, mais c'est à la fois plus simple et plus compliqué. En un sens, c'est plus compliqué, puisque la Ville n'a pas de rôle particulier ni de position particulière par rapport à n'importe quel acheteur, ce qui n'est pas le cas dans une préemption où on connaît déjà le prix de cession et où on a un rôle particulier en tant que collectivité. Merci en tout cas de toutes ces interventions en faveur de ce vœu. Je ne sais pas si Yohann voulait ajouter un mot. On avait effectivement discuté avec Julien ROUET d'avoir une réflexion même philosophique et pas simplement pécuniaire pour savoir si la Ville peut ou a vocation à racheter, à se substituer au secteur privé de manière totale ou à encourager que tout Paris voire toute la France ou toute l'Europe soient une zone où puissent s'installer des commerces, des associations à vocation universelle. Je pense que c'est un travail qui demande qu'on y passe du temps, de manière académique. Peut-être que Yohann veut ajouter un mot.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire, très brièvement, même si beaucoup de choses ont été dites, on a associé Julien à ce groupe qui va finir par se concrétiser, puisque nous voulons effectivement avancer sur ces sujets de gentrification et de préservation du caractère LGBT du Marais et plus généralement de Paris Centre, même si, comme on l'a déjà évoqué, Paris tout entière deviendra bientôt zone de liberté LGBT. Le fait qu'il n'y ait plus une concentration à Paris Centre, dans le Marais, de ces lieux LGBT friendly est plutôt positif et on peut s'en réjouir. Ça va même au-delà de Paris. Malgré tout, Paris Centre reste et doit rester un village refuge, un quartier refuge, en tout cas un lieu où on se sent bien et en sécurité. C'est pour ça d'ailleurs que nous avons fait le tour des bars et plus généralement des commerces, notamment LGBT, avec Dorine BREGMAN et Véronique, sur la sécurité, pour préserver cette tranquillité autour de ces bars. Plus généralement, nous sommes évidemment très attachés à cette préservation. L'équipe du 4^e arrondissement avait essayé d'agir activement concernant la librairie des Mots à la bouche. En tout cas, comme Julien et Pacôme l'ont bien dit, le Tango est un lieu pour lequel on essaie d'agir assez activement. Je crois qu'on a passé le même type de soirée dans ce lieu mémorable, assez mythique et particulièrement important pour un bon nombre de personnes LGBT, et notamment de jeunes LGBT qui arrivent à Paris. C'est peut-être parce que ce lieu a un caractère très bon enfant et facilite l'intégration. C'est aussi un lieu associatif. C'était peut-être la première fois que j'entrais dans une boîte gay à Paris, et c'était dans un cadre associatif, puisque ce lieu accueille aussi les fameux Tea-dance du dimanche soir, avec des associations qui peuvent engranger un certain nombre de dons. Je crois que les entrées sont reversées aux associations, qui peuvent aussi se faire connaître au cours de ces Tea-dance. Même si les commerces LGBT ont vocation à s'étendre sur tout Paris et au-delà, nous tenterons de préserver ce caractère LGBT. Certaines délibérations ce soir ont montré que notre attachement à la lutte contre toutes les discriminations (antisémitisme, racisme, LGBT-phobie) est important. Je crois que le Conseil de ce soir l'a démontré. En tout cas, nous allons nous réunir prochainement pour creuser et réunir les partenaires commerciaux, associatifs et le SNEG qu'on a déjà eu l'occasion de rencontrer. Cela mérite de mener une analyse un peu plus fine de la situation et de voir comment préserver concrètement, au-delà des discours, ce caractère refuge et LGBT à Paris Centre. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup d'avoir souligné la construction très atypique, avec des associations du privé. Ce n'est pas facile à synthétiser. C'est pour cela que l'initiative que Gauthier a décrite, un consortium d'associations, est très

intéressante, puisqu'au-delà de l'achat, il y a aussi la programmation. En tout cas, je note que c'est un lieu qui permet de mettre tout le monde d'accord. Peut-être qu'il faudra qu'on songe à organiser un prochain Conseil de Paris Centre au Tango. On souhaite d'abord une issue favorable. J'en vois qui approuve. On va prévoir de faire cela. On va voter ce vœu. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Il n'y a aucune voix contre. Qui s'abstient ? Je ne vois pas d'abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Il est donc adopté à l'unanimité. Même si Pacôme nous a quittés, je note qu'il avait indiqué un vœu favorable. On peut donc considérer que ce vœu est adopté à une très large unanimité. Tant mieux.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité.

V PC 2021 24 Vœu déposé par Shirley Wirdden et Luc Ferry pour le groupe communiste et citoyen, relatif à la fin de la trêve hivernale

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il reste un vœu important, proposé par le groupe communiste et citoyen, qui concerne la fin de la trêve hivernale. Shirley ou Luc le présente.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je suis désolée de casser un peu l'ambiance. Sans transition, ce vœu a vocation à défendre les locataires en situation de précarité ou de précarisation, surtout dans le cadre de la crise économique actuelle. Beaucoup sont menacés d'expulsion locative. Les bailleurs sociaux comme privés sont en grande difficulté pour récupérer les loyers. On aspire donc à poursuivre les efforts en matière d'accompagnement social de ces locataires, en proposant quand c'est nécessaire des solutions de relogement ou d'accompagnement de résolution de la dette. On n'oublie pas évidemment les bailleurs privés qui sont eux aussi dans des situations de loyers impayés. Donc on demande aussi à ce qu'ils soient accompagnés et aidés dans ce parcours, puisqu'eux aussi, par cette dette subie par ricochet, peuvent aussi être en difficulté de paiement de leur propre loyer. Je pense évidemment aux dits petits propriétaires. La situation va mettre plusieurs années à se normaliser et le CASVP ne fait que me lancer des alertes régulières sur le nombre grandissant de locataires ayant des difficultés due à des licenciements ou à une irrégularité de leurs revenus. Donc c'est un gros risque de voir se multiplier des familles et personnes à la rue, ce qui ne ferait qu'aggraver le problème qui est déjà bien trop important. Je pense que l'action publique a son rôle à jouer. La Ville de Paris l'a prouvé et a d'ailleurs été exemplaire en la matière. Donc il s'agit de poursuivre cette dynamique responsable et solidaire, le temps que les choses s'arrangent. Je suis optimiste en la matière. Mais il va falloir qu'on attende encore un peu, malheureusement. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Shirley. C'est un sujet que travaille aussi beaucoup Gauthier CARON-THIBAUT. Je le laisse répondre au nom de sa délégation.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller délégué de Paris Centre, conseiller de Paris

Merci, Monsieur le Maire. Je n'ai pas beaucoup de choses à rajouter. J'avais pu échanger avec Shirley WIRDEN pour que soit ajouté à ce vœu un attendu particulier, invitant le gouvernement à abonder davantage le fonds d'indemnisation des bailleurs privés, pour qu'ils concourent à la force publique, mais cela n'a pas été accordé. Merci à Shirley de l'avoir rajouté.

Pour information, cette année, ce fonds a été abondé à hauteur de 20 millions d'euros, alors qu'un rapport, très circonstancié dans la période, du Député Nicolas DÉMOULIN préconise un amendement de 80 millions d'euros. On voit donc bien le différentiel, dans cette période où nous n'avons pas besoin d'avoir des expulsions supplémentaires. Les familles et les foyers qui se retrouvent de manière conjoncturelle, et pas structurelle, en incapacité de payer leur loyer par une perte d'emploi ou d'activité due à la crise sanitaire n'ont pas à subir en plus cette seconde peine de l'expulsion. Il y aurait d'ailleurs tout un travail à faire sur le fonds de solidarité logement, qui mériterait d'avoir un coup de pouce supplémentaire de l'État, pour pouvoir financer le maintien dans les lieux de manière très temporaire.

C'est avec grand plaisir que nous voterons ce vœu déposé par le groupe communiste, en espérant que le gouvernement essaiera de trouver une solution qui tienne tous les bouts, en respectant les droits des petits propriétaires, en considérant que la majeure partie des propriétaires, notamment à Paris, sont de gros propriétaires institutionnels, et garantissant également le maintien dans les lieux des foyers qui se retrouvent de manière conjoncturelle empêchés de payer leur loyer, afin de garder la cohésion de la société parisienne dans cette période. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Il y a une demande d'intervention de Christel TORIELLO.

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre

Bonsoir. C'est une explication de vote. Monsieur le Maire, chers adjoints et conseillers, le groupe républicains et libéraux a choisi de voter contre ce vœu. Nous allons vous expliquer. Vous soulignez dans les considérants la situation financière difficile dans laquelle peuvent se trouver certains ménages. Cela ne nous laisse évidemment pas insensibles. Mais vous souligner également les nombreux dispositifs déjà mis en place, les dispositifs d'aide, l'aménagement et l'accompagnement, en particulier l'expansion de la trêve hivernale jusqu'au 31

mai, ce qui représente cette année une période de 7 mois, contre 3 mois et demi au tout début de sa mise en place en 1954 et 5 mois plus récemment. Des mesures complémentaires ont aussi été mises en place par la Ville ou différents organismes. Nous les saluons. Toutefois, nous ne pensons pas qu'il faille aller au-delà.

En effet, nous souhaitons rappeler quelques principes du droit de propriété. Le bail est un contrat. Au sursis accordé au locataire s'oppose l'impossibilité pour le propriétaire de récupérer son bien, alors que l'autre partie du contrat ne respecte plus ses obligations. Les bailleurs se retrouvent ainsi seuls à remplir les obligations. La jurisprudence a montré que ces bailleurs ne peuvent d'aucune façon être indemnisés du fait du non-recouvrement de leurs biens. On peut souligner d'ailleurs, concernant ces bailleurs, dans le domaine privé mais aussi dans le domaine public, que 45 % des situations d'expulsion concernent le parc social.

Ce que vous proposez, et que nous ne souhaitons pas voter, c'est l'impossibilité de toute expulsion locative si une solution de relogement n'est pas trouvée. Vous savez bien, puisque vous l'avez mentionné, que ce relogement est très peu réaliste, malheureusement. On pense donc que cette option présente des risques, pour le secteur privé, de mettre en difficulté les loueurs qui vivent de ces loyers, de les encourager à mettre en place toujours plus de barrières à l'entrée du marché de la location puisqu'ils ne peuvent plus avoir de garantie de se défaire des mauvais payeurs, et à terme de provoquer une réduction de l'investissement locatif qu'on constate déjà ; pour le secteur public, de manière évidente, de contribuer à la dégradation des revenus des bailleurs sociaux et donc de ne plus leur permettre de rénover ou d'entretenir les bâtiments comme ils le souhaiterait. Enfin, on pense qu'il y a un risque de comportements d'abus, si ne pas payer devient plus facile ou n'entraîne aucune sanction.

De manière plus globale, nous pensons que le marché du logement est déjà suffisamment encadré. Nous ne sommes donc pas favorables à cette mesure, car nous pensons qu'elle ne contribuera pas à solutionner le problème. Merci

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je dis juste un mot puisque ça fait l'objet d'une discussion mentionnée par Gauthier CARON-THIBAUT tout à l'heure. L'abondement du fonds d'indemnisation des bailleurs privés pour qu'ils concourent à la force publique n'a pas été accordé. Les petits propriétaires nous concernent évidemment. Shirley veut peut-être répondre rapidement.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

En ce qui concerne les bailleurs sociaux, je suis chargée du relogement, donc je sais que c'est possible. C'est ce que je fais au quotidien. Il est quand même important de préciser, surtout dans la période, que personne ne cesse de payer

son loyer par plaisir. C'est vraiment quelque chose de difficile. Ça me heurte un peu d'entendre que ça pourrait être une solution de facilité, parce que ça ne l'est pas. En tout cas, j'ai cette expérience au niveau des bailleurs sociaux, et ce n'est pas le cas. Du coup, je n'entends pas vraiment les solutions alternatives que vous pourriez porter. On est ouverts à la discussion, mais l'urgence de la situation fait qu'on ne peut pas décemment mettre des familles dehors sans solution de relogement ou sans accompagnement social préalable. Or je n'entends pas dans votre propos de solutions alternatives.

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre

Une solution alternative demanderait une analyse plus large du problème du logement. Ne pas permettre à des propriétaires de récupérer leur logement – on parle d'une période de 7 mois – peut aussi les mettre en danger. Je n'ai pas parlé de solution de facilité. J'ai dit ça pouvait entraîner des comportements d'abus, puisqu'il y a de moins en moins de sanctions. Personne ne dit que c'est facile, évidemment.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. Je propose qu'on passe au vote et que chacun puisse voter en son âme et conscience. Qui vote contre ? Il y a quatre voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je laisse la directrice des services qui est avec nous faire le compte. Le vœu est adopté à la majorité, avec 18 ou 19 voix pour. On pourra le confirmer ensuite. Merci beaucoup.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité. 4 votes contre (A. Véron, J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello).

QUESTIONS ORALES

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Cela conclut la séquence des vœux, mais il reste encore deux questions, posées par le groupe républicains et libéraux. On ne va pas finir si tôt, puisque le Tango est fermé.

Q PC 2021 02 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par les élus du groupe Républicains et Libéraux, relative à la vente d'éléments patrimoniaux par la Mairie de Paris

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La première question concerne la vente d'éléments patrimoniaux. Je ne sais pas qui la pose.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Je vais la poser.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord, allez-y.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Pacôme RUPIN l'a évoqué tout à l'heure. Il se tenait aujourd'hui une vente aux enchères d'éléments patrimoniaux parisiens. En plus des magnifiques grilles de l'Hôtel de Lauzun, dont on a déjà parlé, qui ont été vendues par la Mairie en 2018, on y retrouve de nombreux éléments du mobilier urbain parisien : des bancs Davioud, des bornes fontaines, une corbeille tulipe. La question que nous posons est triple. Comment expliquer que la Mairie de Paris se soit débarrassée de ces éléments, pourtant largement plébiscités par les Parisiens et qui font l'identité de Paris à l'international ? Est-ce qu'il n'était pas possible, simplement, de les restaurer ? Enfin, où peut-on consulter la liste des éléments patrimoniaux qui ont déjà été vendus par la Mairie de Paris et ceux qu'elle projette de vendre à l'avenir ? Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Yohann ROSZÉWITCH, pour répondre.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher Antoine, pour votre question. Comme vous, nous sommes évidemment très attachés aux éléments patrimoniaux que vous avez cités et qui font en effet l'identité de notre ville. Vous avez évoqué les grilles de l'Hôtel de Lauzun. Pour rappel, elles avaient été déposées au début des années 2000 lors de la restauration des façades de la cour sur avis de l'architecte en chef des monuments historiques alors en exercice afin de restituer l'aspect des portes des anciennes écuries. Ces portes sont désormais en bois, comme elles l'étaient au 17^e siècle. Ces grilles constituaient un anachronisme du point de vue patrimonial, n'étant pas d'origine et ayant été fabriquées au début du 20^e siècle. Par ailleurs, même si l'Hôtel de Lauzun est classé monument historique, ce n'était pas le cas des portes mises en vente, comme réaffirmé ce matin dans *Le Parisien* par le ministère de la Culture. Les grilles ont été ensuite entreposées durant une quinzaine d'années, avant d'être vendues par la collectivité en décembre 2018 à un particulier, qui a décidé de les mettre en vente aux enchères. Dès l'annonce de la mise aux enchères publiques de ces grilles, la Maire de Paris a dépêché l'inspection générale pour examiner les conditions dans lesquelles ces grilles ont été mise à la vente en 2018, mais aussi les modalités de vente plus généralement de mobiliers urbains. Les conclusions de cette inspection n'ont pas encore été

rendues, mais nous vous les relayerons évidemment quand elles nous seront communiquées. Nous espérons que cela se fera le plus rapidement possible.

Concernant la vente du mobilier urbain, nous pouvons toutes et tous être rassurés ce soir. La Ville cède très peu de son patrimoine. Les bancs publics sont réemployés après restauration, sauf si celle-ci est impossible, et les mobiliers métalliques qui ne peuvent pas être restaurés sont vendus à la ferraille, favorisant le réemploi dès que cela est possible.

Je souhaiterais aussi rappeler que l'on peut être très attaché au patrimoine et à l'histoire de Paris, comme c'est notre cas, notamment du Maire de Paris Centre, mais aussi celui de Karen TAÏEB à la Ville, sans pour autant s'opposer à du mobilier plus moderne, parfois plus fonctionnel. Je pense moi aussi aux kiosques à journaux qui facilitent grandement l'activité des kiosquiers, une profession de plus en plus en difficulté, touchée par la crise sanitaire notamment. Dorine BREGMAN et Gauthier CARON-THIBAUT ont eu l'occasion de l'évoquer précédemment.

Je voulais profiter de cette question, même si ce n'est pas une réponse, pour dire un mot plus personnel. Je suis un amoureux de Paris depuis longtemps, un amoureux du patrimoine et un amoureux de photographie aussi. Je dois vous dire que j'ai été particulièrement choqué par la virulence de certains commentaires anonymes – toujours courageusement anonymes – sur les réseaux sociaux suite à la publication de photos que j'y ai postées ces dernières semaines et qui ont pour but de valoriser notre riche patrimoine à Paris Centre. Ces commentaires sont hors sujet et m'accusent d'avoir recadré ces photos avec Photoshop ou d'avoir un photographe avec moi. Je le prends plutôt comme un compliment. Je ne suis pas sûr que tous ces comptes soient de très bonne foi et qu'ils vaillent tous la peine d'être pris en compte. J'appelle à avoir un peu de vigilance à ce sujet, même si, quand les comptes ne sont pas anonymes, il y a des interventions constructives, comme celle sur les fontaines Wallace ce week-end, qui m'a donné des éléments. Dans ce cas, on les prend évidemment en compte. Mais je pense qu'il faut être vigilant sur certaines accusations et choses mensongères comme on peut le voir aussi dans l'article du *Parisien* ce matin. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Yohann pour cette réponse. Je ne veux pas du tout la commenter, elle est très complète. Simplement, je souhaite dire qu'il y a un petit effet de miroir, qui est plaisant à souligner, puisqu'il montre qu'en matière de débat sur le patrimoine, on peut toujours trouver plus conservateur que soi. En l'occurrence, l'architecte en chef des monuments historiques, seul habilité à prendre une décision de restauration d'un bâtiment classé aux monuments historiques, en a pris une qui ressemble au vœu de Pacôme RUPIN – je le souligne sans aucune animosité, mais avec taquinerie. Il a dit « non merci » à ces grilles du 20^e siècle, en préférant revenir au mobilier du 17^e siècle, comme l'expliquait

Yohann ROSZÉWITCH. On peut être d'accord ou pas d'accord. Chacun a son opinion. Mais cela procédait un peu de la même démarche. Elle est peut-être d'ailleurs parfaitement justifiée. En matière de restauration du patrimoine, le choix de revenir à tel ou tel état antérieur de bâtiments qui ont beaucoup vécu est une décision très difficile à prendre. En l'occurrence, elle n'a pas été prise par la Ville. Il y aurait là aussi un débat philosophique à avoir. En tout cas, la seule conclusion que j'en tire, c'est qu'il n'y a pas de réponse évidente, ni de pureté absolue en la matière, puisque tous les hôtels particuliers, qui sont nombreux dans le Marais, et à Paris Centre de manière plus générale, sont des constructions hybrides, avec des extensions, des ailes, des parties détruites. Je crois qu'il n'y en a pas un qui échappe à cette règle. Certains sont plus faux que d'autres. Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Il y en a qui ont été construits au 20^e ou au 19^e siècle. Tous ont des éléments mobiliers datant de plusieurs siècles. Je me félicite qu'à l'occasion de ce débat, une fois qu'on a éliminé, comme le dit Yohann ROSZÉWITCH, les opinions les plus extrêmes, on puisse avoir de belles discussions sur le patrimoine, la restauration et la philosophie qui doit y présider. Mais je ne peux pas m'empêcher de souligner le paradoxe avec la défense véhémement d'un mobilier du 20^e siècle anachronique, même si on peut se poser la question de son devenir, de sa vente, de son repositionnement, comme on le fait souvent à la Ville de Paris, puisqu'on réutilise des pièces. C'est effectivement l'objet de l'enquête dont on donnera les conclusions quand elles seront disponibles. Merci pour cette réponse à cette première question.

Q PC 2021 03 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par les élus du groupe Républicains et Libéraux, relative au Kiosque à journaux inutilisé quai de l'Hôtel de Ville

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il y en a une seconde, qui concerne le kiosque à journaux quai de l'Hôtel de Ville, au métro Pont Marie. Je ne sais pas qui le présente. Est-ce Antoine ?

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Oui, c'est à nouveau moi qui vais le présenter. Cette question nous est posée par des habitants de Paris Centre, qui nous écoutent actuellement et que je remercie de leur présence et de leur courage pour veiller jusqu'à quasiment 22 h. Elle a pour objet le kiosque qui s'est installé quai de l'Hôtel de Ville, à proximité de la station de métro Pont Marie, il y a un peu plus de deux ans. Je n'ai pas pu retrouver la date exacte. En fait, on n'a jamais vu ce kiosque ouvert. On aimerait donc en connaître la destination et la raison pour laquelle il est resté fermé aussi longtemps. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Dorine BREGMAN, pour répondre.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il me revient de vous apporter la réponse. Vous allez tout savoir dans quelques instants. Ce kiosque est situé très précisément rue des Nonnains-d'Hyères, tout près du quai de l'Hôtel de Ville. Il avait été ajouté au maillage de l'arrondissement à la demande de la Mairie du 4^e arrondissement avant les crises successives que vous avez tous connues. La situation s'est particulièrement compliquée depuis deux ans, avec les manifestations des gilets jaunes, les grèves, puis la pandémie qui a tout figé pendant un an. La direction des affaires économiques et la société MédiaKiosk, qu'on retrouve évidemment sur ce sujet, travaillent à recruter et à former de nouveau kiosquiers. J'en parlais tout à l'heure à propos du kiosquier de la rue de Turbigo, car c'est un métier que la Ville souhaite vraiment soutenir et dont les savoir-faire ne doivent pas se perdre. Les kiosques situés dans les zones touristiques ont tous subi la pandémie, comme toutes les activités commerciales. Durant cette période, il a été impossible de les proposer à une gérance. Il n'était pas possible d'ouvrir un kiosque. Je pense que tout le monde le comprendra. On espère qu'avec le déconfinement en cours et le retour des touristes dans le courant de l'été, ce kiosque de presse, comme d'autres évidemment, pourra ouvrir, dès lors que la situation sera revenue à la normale.

Un nouveau règlement va intervenir, qui devrait élargir ou compléter la diversification possible pour les kiosquiers de presse, et ainsi pourrait donner un attrait plus important à ce kiosque. La société MédiaKiosk est particulièrement mobilisée sur cette adresse. Rassurons-nous dans l'ensemble, élus, habitants et habitantes de Paris Centre. Ce kiosque ouvrira prochainement. On n'a pas encore de date, mais on y travaille activement. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Dorine. S'il n'ouvre pas, il sera toujours temps de le démonter. On conclut ici ce long Conseil. Merci à tous ceux et toutes celles qui nous écoutent encore. Ils avaient le choix de nous écouter ou d'écouter d'autres réunions publiques de la Ville de Paris, notamment sur le règlement des étalages et des terrasses. Je voudrais conclure en disant que c'est quand même une bonne nouvelle pour nous et un sujet de réjouissance de pouvoir demain retrouver nos terrasses. Il s'agit d'une réjouissance modérée, dans le respect des gestes barrières mais aussi de la tranquillité de chacune et chacun. On se retrouve demain dehors pour bénéficier des terrasses, et dedans pour bénéficier de la réouverture de nos musées. Nous sommes très bien dotés, concernant les uns et les autres. Je vous remercie pour cette longue séance et vous dis à très bientôt.

La séance est levée à 21 h 59.